

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-744

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2018-744

Exercice 2017 - Présentation des rapports annuels sur le Prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et des comptes administratifs des Syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Information

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'exécutif de chacun des membres de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel.

De plus, le compte administratif accompagnant le rapport annuel de l'EPCI doit également être communiqué lors de l'assemblée délibérante en séance publique de chacun des membres de l'EPCI (article L5211-39 du CGCT).

Au 1^{er} janvier 2018, cinq communes de Bordeaux Métropole dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable (Carbon-Blanc, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, et Martignas sur Jalle), et une commune dépend d'une structure intercommunale extérieure pour le service de l'assainissement collectif (Martignas sur Jalle).

I) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon Blanc

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon-Blanc, créé en 1934, est un syndicat exerçant une compétence obligatoire « eau potable » sur 10 communes dont 4 communes du territoire de Bordeaux Métropole : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en Communauté urbaine en 1966, la compétence obligatoire « eau potable » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit aux communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au sein du SIAO, devenant un syndicat mixte.

La compétence « eau potable » est ainsi transférée de fait au SIAO pour ce qui concerne ces 4 communes.

[Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2017 du SIAO de Carbon-Blanc](#)

Le service du SIAO a été délégué à Lyonnaise des Eaux par contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2007. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Le SIAO dessert 27 565 abonnés en 2017 (+ 0,7 % par rapport à 2016), dont 15 427 abonnés sur les 4 communes du territoire métropolitain. Le volume facturé par le SIAO en 2017 est de 3 789 316 m³, soit un volume moyen de 137,5 m³ par abonné (+ 4 % par rapport à 2016).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de sept forages implantés sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Pompignac, St Loubès et Yvrac (2 forages).

Le rendement du réseau est évalué à 81,7 % en 2017 (+ 1,4 % par rapport à l'année 2016). Il est supérieur à l'engagement fixé par décret du 27 janvier 2012 (73,9 %) mais est inférieur à l'engagement contractuel.

100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98,8 % au niveau physico-chimique. Le bilan fourni par l'ARS (Agence régionale de santé) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La part eau potable pour une consommation de 120 m³ s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 228,19 € TTC (+ 3,4 % par rapport au prix au 1^{er} janvier 2017), soit 1,90 € TTC le m³. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part variable délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs, ainsi que d'une augmentation des redevances de l'Agence de l'eau.

Sur le montant de 228,19 € TTC, 101 € (44 %) revient à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 61 € (27 %) revient à la collectivité pour les investissements, et les taxes (redevances et TVA) s'élèvent à 66 € (29 %).

- Faits marquants de l'exercice 2017

- ❖ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, avenue du Moulinat à Artigues-près-Bordeaux, chemin de Congé à St Loubès, rue de la Forêt à Montussan, rues Moulière, Boulière et Pousson à Ste Eulalie, allée du Desclaux à Tresses.
- ❖ 1,9 km de canalisations ont été renouvelés en 2017.
- ❖ Financement de nombreux investissements : opérations de renouvellement de 1 887 ml de réseau, opérations de renouvellement de 217 branchements, et travaux d'extension portant sur 470 ml de réseau.

II) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement (SIAEA) de Saint Jean d'Illac - Martignas

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint Jean d'Illac-Martignas sur Jalle a été créé le 6 juillet 1963 pour la gestion de l'eau potable, puis la compétence assainissement a été ajoutée en 1971. Le SIAEA exerce les compétences « eau potable » et « assainissement » sur deux communes dont l'une a été intégrée au périmètre communautaire le 1^{er} juillet 2013 : Martignas sur Jalle. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en communauté urbaine en 1966, les compétences obligatoires « eau potable » et « assainissement » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit à la commune de Martignas sur Jalle au sein du SIAEA lors de l'intégration de cette dernière.

Les compétences « eau potable » et « assainissement » ont été transférées de fait au SIAEA pour ce qui concerne la commune de Martignas sur Jalle.

La compétence gestion des eaux pluviales, antérieurement assurée par la commune, a été transférée à Bordeaux Métropole qui en a confié l'exploitation à la SGAC (Société de gestion de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole), ce principe ayant été repris dans l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole.

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2017 du SIAEA de Saint Jean d'Illac-Martignas

- Service public de l'eau potable

Le service public de l'eau potable a été délégué par le SIAEA à Véolia Eau par contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Un avenant a été signé le 13 novembre 2017 prolongeant le contrat de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le SIAEA dessert 6 344 abonnés en 2017, dont 3 434 abonnés sur la commune de Martignas sur Jalle (+ 3,3 % sur la commune de Martignas sur Jalle par rapport à 2016). Le volume total facturé par le SIAEA en 2017 est de 779 394 m³, soit un volume moyen de 122,85 m³ par abonné (- 5,69 % par rapport à 2016).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de deux forages implantés sur les communes de Saint Jean d'Illac et Martignas sur Jalle.

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable (Bordeaux Métropole exclusivement) est de 15 213 m³ (+ 28,6 % par rapport à 2016).

Le rendement du réseau est évalué à 85,2 % en 2017 (- 4,2 % par rapport à l'année 2016).

100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 100 % au niveau physico-chimique. Le bilan fourni par l'ARS (Agence régionale de santé) indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.

La part eau potable (redevances comprises, mais hors assainissement) pour une consommation de 120 m³ sur la commune de Martignas sur Jalle s'élève, au 1^{er} janvier 2018, à 146,89 € TTC (+ 1,06 % par rapport au prix au 1^{er} janvier 2017), soit 1,22 € TTC le m³.

- Service public de l'assainissement collectif

Le service public de l'assainissement collectif a été délégué par le SIAEA à Véolia Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2006. Un avenant a été signé le 13 novembre 2017 prolongeant le contrat de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le SIAEA dessert 6 069 abonnés en 2017, dont 2 843 abonnés sur la commune de Martignas sur Jalle (+ 2,8 % sur la commune de Martignas sur Jalle par rapport à 2016). Le volume total facturé par le SIAEA en 2017 est de 712 596 m³, soit un volume moyen de 117,41 m³ par abonné (- 1,02 % par rapport à 2016).

Le service de l'assainissement du SIAEA gère une station d'épuration implantée sur la commune de Saint Jean d'Illac.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées est évalué à 99,5 %.

La facture du prix du service de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, pour une consommation de 120 m³ sur la commune de Martignas sur Jalle s'élève, au 1^{er} janvier 2018, à 316,93 € TTC (+ 1,96 % par rapport au prix au 1^{er} janvier 2017), soit 2,64 € TTC le m³.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L2224-5, L5211-39, L5711-1, D2224-3 et D2224-5,

VU la délibération n°2014/0194 en date du 25 avril 2014, portant désignation des représentants élus métropolitains au sein des Comités syndicaux du SIAO de Carbon-Blanc et du SIAEA de Saint Jean d'Illac-Martignas sur Jalle,

VU les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAO de Carbon-Blanc et des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif du SIAEA de Saint Jean d'Illac-Martignas sur Jalle,

VU les rapports annuels des délégataires 2017 du service public d'eau potable du SIAO de Carbon-Blanc et des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif du SIAEA de Saint Jean d'Illac-Martignas sur Jalle,

VU les comptes administratifs 2017 du SIAO de Carbon-Blanc et du SIAEA de Saint Jean d'Ilac-Martignas sur Jalle,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- Bordeaux Métropole exerce les compétences obligatoires « eau potable » et « assainissement »
- Que Bordeaux Métropole exerce en lieu et place les compétences des communes membres mentionnées dans la présente délibération,
- Qu'en vertu de l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu de présenter en Conseil de Bordeaux Métropole les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement produits par les syndicats d'eau et d'assainissement pour lesquels Bordeaux Métropole a transféré les compétences « eau potable » et « assainissement » en ce qui concerne les communes membres de notre établissement,
- Qu'en vertu de l'article L5211-39, il y a également lieu de communiquer le compte administratif produits par les syndicats d'eau et d'assainissement pour lesquels Bordeaux Métropole a transféré les compétences « eau potable » et « assainissement » à ses communes membres,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présentés, dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois, conformément aux articles L1411-13 et D2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des comptes administratifs 2017 du SIAO de Carbon-Blanc et du SIAEA de Saint Jean d'Ilac-Martignas sur Jalle, conformément à l'article L5211-39 du CGCT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne-Lise JACQUET
PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2018	

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE SAINT JEAN D'ILLAC - MARTIGNAS



RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
2. DESCRIPTION ET MODE DE GESTION DU SERVICE	3
3. POPULATION DESSERVIE	3
4. NOMBRE D'ABONNES	4
5. VOLUMES FACTURES	4
6. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.....	4
7. LINEAIRE DU RESEAU	5
8. IDENTIFICATION DES OUVRAGES D'EPURATION.....	6
8.1 - Poste de refoulement/relèvement.....	6
8.2 - La station d'épuration : la Maison de l'Eau.....	7
9. BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	7
9.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration [D 203.0]	7
9.2 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]	8
10. POINTS « NOIRS » DU RESEAU DE COLLECTE.....	8
II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	9
1. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE.....	9
1.1 La tarification de l'exploitant.....	9
1.2 La part syndicale.....	10
2. LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT	11
3. MONTANT DES RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	12
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
1. TAUX DE DESSERTE PAR LES RESEaux DE COLLECTE DES EAUX USEES	12
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEaux DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	13
3. CONFORMITE REGLEMENTAIRE :	14
3.1 Conformité de la collecte des effluents.....	14
3.2 Surveillance des rejets au milieu naturel.....	16
4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	14
5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	14
6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION	15
IV – FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS.....	16
1. MONTANTS FINANCIERS.....	16
2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	16
3. AMORTISSEMENTS.....	16
4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	16
V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	
1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0)	17
2. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	17
VI - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	18

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal sont :

- ⇒ Saint Jean d'Ilac
- ⇒ Martignas sur Jalle

2. Description et mode de gestion du service

Le service assuré par notre syndicat concerne la collecte et le traitement des eaux usées.

Le service a été délégué à VEOLIA Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Un avenant a été signé le 13/11/2017 prolongeant le contrat de deux ans, par conséquent à échéance au 31/12/19.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- La dépollution
- La gestion clientèle
- Le refoulement
- Le relèvement
- La collecte des eaux usées

Un avenant a été signé le 24 octobre 2008. Il avait pour objet une modification de la rémunération suite à la prise en charge de 3 postes de relèvement et de dépenses relatives au traitement de l'H₂S (Sulfure d'Hydrogène) sur 2 des postes existants.

En 2012 un deuxième avenant a été signé suite à la mise à disposition d'une unité de traitement de type « Actiflo » et de la modification de la rémunération du fermier.

En 2013 un avenant a été ajouté et a permis d'intégrer de nouveaux ouvrages et de mettre en place un prix forfaitaire annuel pour l'exploitation d'un poste de relèvement.

En 2016, un quatrième avenant a été signé, intégrant la nouvelle STEP de type membranaire, située avenue de Martignas RD 211 à Saint Jean d'Ilac.

3. Population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 15 057 habitants au 31/12/2017 (14 931 au 31/12/2016).

MARTIGNAS SUR JALLE	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 346	7 326	7 434	7 477	7 455	-0.3%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 693	2 714	2 725	2 765	2 843	2.8%
Assiette de la redevance (m3)	322 044	352 566	336 945	329 696	335 482	1.8%
SAINT JEAN D'ILLAC	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 094	7 106	7 307	7 454	7 602	2.0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 660	2 781	2 993	3 119	3 226	3.4%
Assiette de la redevance (m3)	315 923	347 908	358 780	368 346	377 114	2.4%

4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 069 abonnés au 31/12/2017 (5 884 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
MARTIGNAS-SUR-JALLE	2 765	2 843	2.8%
SAINT-JEAN-D'ILLAC	3 119	3 226	3.4%
TOTAL	5 884	6 069	3.1%

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est de 6 102 car il y a 33 installations d'assainissement non collectif, dans des zones d'assainissement collectif. (6 069 + 33 ANC).

Le taux de desserte 2017 est donc de 99.5%.

5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	698 042	712 596	2.1%

6. Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Il existe un arrêté autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique pour la blanchisserie de Saint Jean d'Ilac.

Il existe également une convention de déversement pour les effluents urbains de Dassault Aviation qui sont raccordés également au réseau d'assainissement.

7. Linéaire du réseau

Au cours de l'exercice, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés. L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 100.6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Canalisations	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	98.6	98.6	98.3	98.2	100.6	2.4%
Canalisations eaux usées (ml)	98 592	98 595	98 259	98 182	100 629	2.5%
<i>dont gravitaire (ml)</i>	88 461	88 463	88 467	86 843	84 293	-2.9%
<i>dont refoulement (ml)</i>	10 131	10 132	9 792	11 339	16 336	+44.1%
Branchements	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	4 822	4 873	4 964	5 026	5 174	2.9%
Nombre de regards	1 860	1 860	1 860	1 865	1 930	3.5%

8. Identification des ouvrages d'épuration

8.1 - Poste de refoulement/relèvement :

	Trop plein	Débit des pompes (m3/h)
PR 01 - TERRE ROUGE	Oui	20
PR 02 - LA TASTE	Non	62
PR 03 - LE MOULIN	Non	60
PR 04 - LES PINS	Non	100
PR 05 - LALANDE	Non	30
PR 06 - PONT DU PAS	Oui	126
PR 07 - LES CARAVELLES	Non	35
PR 08 - L'EGLISE	Oui	120
PR 09 - CHANTEGRIVE 1	Non	20
PR 10 - FRANCILLON	Non	70
PR 11 - LA CHENAIE	Non	10
PR 12 - LE MAYNE	Non	25
PR 13 - FLEMING	Oui	30
PR 14 - LES GRAVETTES	Non	32
PR 15 - DUNAND	Non	25
PR 16 - ILLAGUET	Non	40
PR 17 - BOURGOIN	Non	25
PR 18 - MARCHEGAY	Non	8
PR 19 - ESPACE INDUSTRIEL	Non	20
PR 20 - MAISONN TERRE ROUGE	Non	14
PR 21 - PARC DE LA JALLE	Non	15
PR 22 - ANDRE MALEYRAN	Non	15
PR 23 - L'EAU VIVE	Non	30
PR 24 - LES BRUYERES	Non	15
PR 25 - LES RESINIERS	Non	25
PR 27 - LES DEUX POTEAUX	Non	17
PR 28 - LAUGEY	Non	18
PR 29 - COLLEGE St Jean d'Ilac	Non	24
PR 30 - CHANTEGRIVE 2	Oui	12
PR 31 - GENS DU VOYAGE	Non	10
PR 33 - LES PALANQUES	Non	10
PR 34 - BOULAC	Non	10
PR 35 - LES CANTINES 1	Non	21
PR 36 - LA MOLINIE	Non	25
PR 37 - LES CANTINES 2	Non	20
PR 38 - LE BLAYAIS	Non	60
PR 39 - SAPINETTE	Non	8
PR 40 - PAYSANS	Non	17

8.2 – Une seule station d'épuration : LA MAISON DE L'EAU

CHIFFRES VEOLIA

STEU N°1 : Station d'épuration LA MAISON DE L'EAU - ST JEAN D'ILLAC
Code Sandre de la station : 0533422V002

Caractéristiques générales		
Type de traitement (cf. annexe) :	Biologique / Boues activées / Procédé Biosep	
Commune d'implantation	Saint Jean d'Ilac	
Lieu-dit	MAISON DE L'EAU	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	25 000	
Nombre d'abonnés raccordés	6 069	
Nombre d'habitants raccordés	15 057	
Débit de référence moyen journalier admissible en m ³ /j	3 750	
Débit journalier exceptionnel admissible en m ³ /j	6 000	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	Autorisation en date du : 28/04/2017	
Milieu récepteur du rejet	Rivière LA JALLE	
	Concentration au point de rejet (mg/l) Normes à respecter	
	Du 15 juin au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 14 juin
Polluant autorisé DBO ₅ (mg/l)	10	
DCO (mg/l)	50	
MES (mg/l)	10	
NO ₃ ⁻ (mg(N)/l)	10	
NO ₂ ⁻ (mg(N)/l)	5	
NH ₄ ⁺ (mg(N)/l)	5	
Pt	1	2
PO ₄ ³⁻	0.5	1

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

9. Boues issues des ouvrages d'épuration

La charge moyenne annuelle entrante en DB05 (VP176) est de 601 kg/j.

9.1 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D 203.0] (VP208-VP209)

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2013	2014	2015	2016	2017
Boues produites (Tonnes de MS)				75.4	210.4

9.2 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)				100	100

10. Les points « noirs » du réseau de collecte

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	6	8	8	9	9	0,0%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)	98 592	98 595	98 259	98 182	100 629	2,5%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	6,09	8,11	8,14	9,17	8,94	-2,5%

Les points sensibles du réseau sont les suivants :

- MARTIGNAS - Avenue des Mimosas
- MARTIGNAS - Quartier Moulis - Loupiac - St Emilion
- MARTIGNAS - Impasse des Alouettes
- MARTIGNAS - 103 allée St Emilion
- ST JEAN D'ILLAC - Avenue de Bordeaux (secteur Gendarmerie / Eglise)
- ST JEAN D'ILLAC - Rue des Tamaris
- ST JEAN D'ILLAC – Avenue du Las (travaux de renouvellement entrepris par la collectivité en 2018)
- ST JEAN D'ILLAC - Allée du Paysan
- ST JEAN D'ILLAC - Rue du Crabey

II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification du service

1.1 La tarification de l'exploitant

La rémunération du Fermier comprend une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

➤ **part fixe : 47.92 € H.T./ an au 01/01/2017**

➤ **part proportionnelle**

- RA1o = de 0 à 500 m3/an	1,24 € /m ³
- RA2o = de 500 à 2 000 m3/an	1.17 € /m ³
- RA3o = au-delà de 2 000 m3/an	1.16 € /m ³

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la rémunération du fermier est calculée chaque année selon la formule de variation suivante, à l'aide de la dernière valeur des paramètres connus au 1^{er} octobre de l'année n-1 :

$$K = 0,15 + 0,35 \frac{\text{ICHTTS1}}{\text{ICHTTS1o}} + 0,08 \frac{40-10-10}{40-10-10o} + 0,15 \frac{\text{TP10-a}}{\text{TP10-ao}} + 0,27 \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2o}}$$

Dans laquelle :

ICHTTS1 : Salaires des industries mécaniques et électriques (charges incluses)

ICHTTS1o : La valeur connue de ICHTTS1 au 1^{er} octobre 2005 = 129,6

40-10-10 : Indice électricité moyenne tension tarif vert A

40-10-10o : La valeur connue de 40-10-10 au 1^{er} octobre 2005 = 103,3

TP 10-a : Indice national du prix des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

TP 10-ao : La valeur connue de TP 10-a au 1^{er} octobre 2005 = 105,4

FSD2 : Indice frais et services divers

FSD2o : La valeur connue de FSD2 au 1^{er} octobre 2005 = 103,9

Remarque : en 2016, il y a eu une substitution d'indice concernant l'indice de l'énergie et la transposition déjà effective pourra être contractualisée lors d'un éventuel avenant.

1.2 La part syndicale

La part syndicale comprend également une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

- La part fixe est de **12.20 € H.T./AN**
- La part proportionnelle est de :
 - 0,41 € H.T./m3 de 0 à 500 m3**
 - 0,33 € H.T./m3 de 501 à 2000 m3**
 - 0,25 € H.T./m3 au-delà de 2000 m3**

La collectivité a fixé par délibération du 09 octobre 2008 les éléments de tarification de l'exploitant, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat.

Concernant la part syndicale, c'est la délibération du 22 mars 2002 qui fixe les tarifs ci-dessus, qui n'ont donc pas augmenté depuis.

2. La facture d'assainissement (D204.0)

A titre indicatif sur la collectivité, la facture du prix du service de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, par m³ et pour 120 m³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2017 et au 1er Janvier 2018 est la suivante :

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2017		01/01/2018		
		Prix Uni- taire HT	Montant HT	Prix Uni- taire HT	Montant HT	
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			47,68		47,92	0.50 %
Abonnement (part collectivité)			12.20		12.20	0.00 %
Consommation						
Consommation (part distributeur) De 1 à 500 (m3)	120	1.2007	144.08	1,24	148.80	3.27%
Consommation (part collectivité) De 1 à 500 (m3)	120	0.4100	49.20	0.4100	49.20	0.00 %
Total Collecte et traitement des eaux usées			253.16		258.12	1.95 %
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2450	29.40	0.2500	30.00	2.04 %
Total Organismes publics			29.40		30.00	2.04 %
TOTAL HT de la Facture en Euro						
			282.56		288.12	1.96 %
TAUX DE TVA 10%			28.26		28.81	1.94%
TOTAL TTC de la Facture en Euro						
			310.82		316.93	1.96%
Prix TTC du m3						
			2.59		2.64	1.93%

3. Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'assainissement

Recettes de la collectivité :

	2016	2017	Variation N-N-1
Redevance eaux usées	353 982	331 821	-06.26%
Recettes raccordements PFAC	175 899	121 682	-30.82%
TOTAL	513 659	453 503	-11.71%

Recettes de l'exploitant :

RECETTES DE L'EXPLOITANT			
Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation
Recettes liées à la facturation	1 089 909	1 204 699	10.53%
Recettes liées aux travaux	51 212	67 360	31.53%
Produits accessoires	1 389	1 407	1.30%
Total des recettes	1 142 510	1 273 466	11.46%

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

(Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.)

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'abonnés desservis	5 353	5 495	5 718	5 884	6 069	3.1%
Taux de desserte	100	100	100	99.5	99.5	0%

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est de 6 102 car il y a 33 installations d'assainissement non collectif, dans des zones d'assainissement collectif. (6 069 + 33 A.N.C.).

Le taux de desserte 2017 est donc de 99.5%.

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice [P202.2] pour l'année 2017 est de : **72**

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2013	2014	2015	2016	2017
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	30	72	72	72

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B	45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total :	120	72

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations que nos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3. Conformité réglementaire :

3.1 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive européenne ERU (P203.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service assainissement au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

La conformité de la STEP est établie par la Police de l'eau, qui adresse son rapport à l'exploitant en vertu de l'art. 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Rapport de la DDTM en date du 18 juillet 2018 : Au vu des résultats des bilans de l'année 2017, la station d'épuration de Saint Jean d'Ilac est conforme en collecte, traitement et performance au niveau européen.

Le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte est apprécié par le nombre d'autorisations spécifiques de déversement (ASD) signées par la collectivité.

(D202.) Nombre d'autorisations de déversement.

	2015	2016	2017
Nombre de conventions de déversement (Das-sault)	0	1	1
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement (Blanchisserie)	0	1	1

3.2 Surveillance des rejets au milieu naturel

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	2	1
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	5	5	5	5	5

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

4. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive européenne ERU (P204.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble de la STEP, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

La conformité de la STEP est établie par la Police de l'eau, qui adresse son rapport à l'exploitant en vertu de l'art. 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Rapport de la DDTM en date du 18 juillet 2018 : Au vu des résultats des bilans de

l'année 2017, la station d'épuration de Saint Jean d'Ilac est conforme en collecte, traitement et performance au niveau européen.

5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne
Performance globale du service (%)	100,00
ST 02 - MAISON DE L'EAU	100,00

Rapport de la DDTM en date du 18 juillet 2018 :

Le nombre de bilans d'auto-surveillance réglementaires a bien été réalisé en 2017 et les rejets sont conformes aux normes, à l'exception du phosphore total (Pt).

Durant la période estivale (du 15 juin au 31 octobre) l'exploitant n'a pas pu atteindre la limite en concentration moyenne sur le Pt stipulé sur l'arrêté de rejet (1mg/l) et cela malgré une injection au maximum des possibilités sur l'installation (sécurité protection membrane). Des contacts sont prévus avec le constructeur pour étudier le colmatage des membranes, du fait du traitement des matières phosphorées.

Au vu des résultats des bilans de l'année 2017, la station d'épuration de Saint Jean d'Ilac est conforme en collecte, traitement et performance au niveau européen et non conforme au niveau local.

6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100
ST 02 - MAISON DE L'EAU				100	100

IV – FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 267 415	331 270
Montants des subventions en €	1 031 880	463 365
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 305 428	5 098 517
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	218 867	212 997
	en intérêts	83 676	88 171

3. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 282 765 €.

4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en au BP et BS 2018 + RAR 2017
Etude diagnostique des réseaux d'assainissement et schéma directeur	220 000 €
Réhabilitation réseau avenue du Las, piste cyclable et poste de relèvement Maison Petite Enfance	312 000 €
Divers réseaux, réhabilitations, grosses réparations, suite au diagnostic	500 000 €
Campagne recherche substances dangereuses dans l'eau	48 000 €

V - Actions de solidarité et taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a accordé 15 demandes d'abandon de créances. En 2016, 18.

1 155,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,002 €/m³ (0,001 €/m³ en 2016).

2. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2017 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés	0,74 %	0,41 %	0,93 %	0,78 %	1,07 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	16 942	8 940	23 150	19 350	29 278
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 298 295	2 202 425	2 497 408	2 482 981	2 746 210

VI - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 931	15 057
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
P203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	146.3	210.4
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.63	2.64
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99.5	99.5
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	72	72
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A ce j, pas défini par Police de l'Eau	A ce j, pas défini par Police de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	A la charge de la Police de l'Eau	A la charge de la Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (tonnes de MS)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0001€/m ³	0,0002€/m ³





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT JEAN D'ILLAC - MARTIGNAS**



**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SERVICE EAU POTABLE
EXERCICE 2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	4
1. Présentation du territoire desservi.....	4
2. Description et mode de gestion du service	4
3. Population desservie	4
4. Nombre d'abonnements	5
5. Ressources utilisées.....	5
5.1 Eaux Brutes	5
5.2 Production	6
5.3 Eaux achetées.....	6
6. Volumes distribués.....	6
6.1 Volumes vendus	6
6.2 Volume consommé par les principaux abonnés	7
6.3 Autres volumes	7
6.4 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014	7
7. Linéaires du réseau.....	8
II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	8
1. Modalités de tarification du service	8
1.1 La tarification de l'exploitant	8
1.2 La part syndicale	9
2. La facture d'eau	9
3. Recettes du service.....	10
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	10
1. Qualité des eaux distribuées	10
2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :	12
3. Rendement du réseau de distribution.....	13
4. Indice linéaire des volumes non comptés.....	13
5. Indice linéaire de pertes en réseau.....	13
6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	14
7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	14
8. Indice d'avancement de la sectorisation.....	14

IV - INDICATEURS DU SAGE NAPPES PROFONDES.....	15
V – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	15
1. Branchements en plomb	15
2. Montants financiers.....	15
3. État de la dette du service.....	15
4. Amortissements.....	15
5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	16
VI – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	16
1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	16
2. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	16
VII - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	17
VIII ANNEXE	18
ANNEXE 1 : Note d'information établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau.	

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal sont :

- ⇒ Saint Jean d'Ilac
- ⇒ Martignas sur Jalles

2. Description et mode de gestion du service

Le service a été délégué à VEOLIA Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2006. Un avenant a été signé le 13/11/2017 prolongeant le contrat de deux ans, par conséquent à échéance au 31/12/2019.

Le service assuré par notre syndicat concerne la distribution, l'élévation, la production, les branchements, la gestion clientèle et les compteurs d'eau froide.

Un avenant a été signé le 23 juillet 2008, afin de prendre en compte la répercussion financière sur le prix de l'eau (sur la durée restante du contrat) des travaux de réhabilitation et de mise en conformité, avec la loi sur l'eau, du forage de Gabachot pris en charge par la compagnie générale des eaux.

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers : achat d'eau à Bordeaux Métropole (Mérignac) et achat d'eau à Bordeaux Métropole (Pessac).

3. Population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 14 931 habitants au 31/12/2016 (14 741 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

MARTIGNAS SUR JALLE	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	7 346	7 326	7 434	7 477	7 455	-0.3%
Nombre d'abonnés	2 763	2 783	2 794	2 834	2 910	2.7%
SAINT JEAN D'ILLAC	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	7 094	7 106	7 307	7 454	7 602	2.0%
Nombre d'abonnés	2 818	2 942	3 168	3 323	3 434	3.3%

4. Nombre d'abonnements

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné). Pour VEOLIA Eau, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

⇒ **6 344 abonnés en 2017** : Le nombre d'abonnés est en progression de 3.0 % par rapport à 2016.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	5 581	5725	5 962	6 157	6 344	3.0%
Nombre d'habitants desservis	14 440	14432	14741	14 931	15 057	0.84%

5. Ressources utilisées

5.1 Eaux Brutes

L'eau provient de deux forages profonds : BOULAC et GABACHOT.

Le forage de Boulac est le plus ancien du service (1967). Il comptait un débit d'origine de 120m³/h, il est aujourd'hui compris entre 100 et 110 m³/h. Ce forage n'a jamais posé de problème et son débit a toujours été stable.

Le forage de Gabachot a été réalisé en 1988 et il avait un débit à l'origine de 140 m³/H. Suite à des chutes de débit successives plusieurs actions ont été entreprises en 2004 et 2005 ainsi qu'un démontage en 2008, ce qui a permis de stabiliser le débit qui est limité volontairement à 80 m³/H.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	851 645	890456	935 630	922 474	925 523	0.3%
ST 01 - BOULAC	326 720	304 300	403 680	467 280	465 970	-0.3%
ST 04 - GABACHOT	524 925	586 156	531 950	455 194	459 553	1.0%

Le service a les installations de prélèvement et de production suivantes :

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
ST 01 - BOULAC	2 242	100
ST 04 - GABACHOT	2 044	1 000
Capacité totale	4 286	1 100

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
ST 03 - MONGRAN	1 000
Capacité totale	1 000

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ST 02 - LE LAS	10	60
ST 05 - LE LAS 2	10 à 70	210
Capacité totale		270

Le surpresseur LE LAS a été mis à l'arrêt en juin 2017, remplacé par le LAS 2. Ce nouveau surpresseur permet d'accroître les capacités de distribution sur le secteur du LAS et de renforcer la défense incendie.

5.2 Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage GABACHOT	454 594	450 000	-1.0%	80%
Forage BOULAC	442 405	456 000	3.1%	80%
Total du volume produit (V1)	896 999	906 000	1.0%	80 %

5.3 Eaux achetées

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3) Bordeaux Métropole (V2)	11 692	8 465	6 095	11 833	15 213	28.6%
Bordeaux Métropole (Mérignac)				2 953	8 157	176.2%
Bordeaux Métropole (Pessac)				8 880	7 056	-20.5%

6. Volumes distribués

6.1 Volumes vendus

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable,

après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements par fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	695 102	757 394	752 152	799 265	760 011	-4.9%

Acheteurs	Volumes compta 365 j exercice 2016 en m ³	Volume compta 365 j exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	802 018	779 394	-2.82%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total vendu aux abonnés (V₇)	802 018	779 394	-2.82%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

6.2 Volume consommé par les principaux abonnés

VEOLIA n'isole plus depuis 2012 les gros abonnés collectifs et industriels.

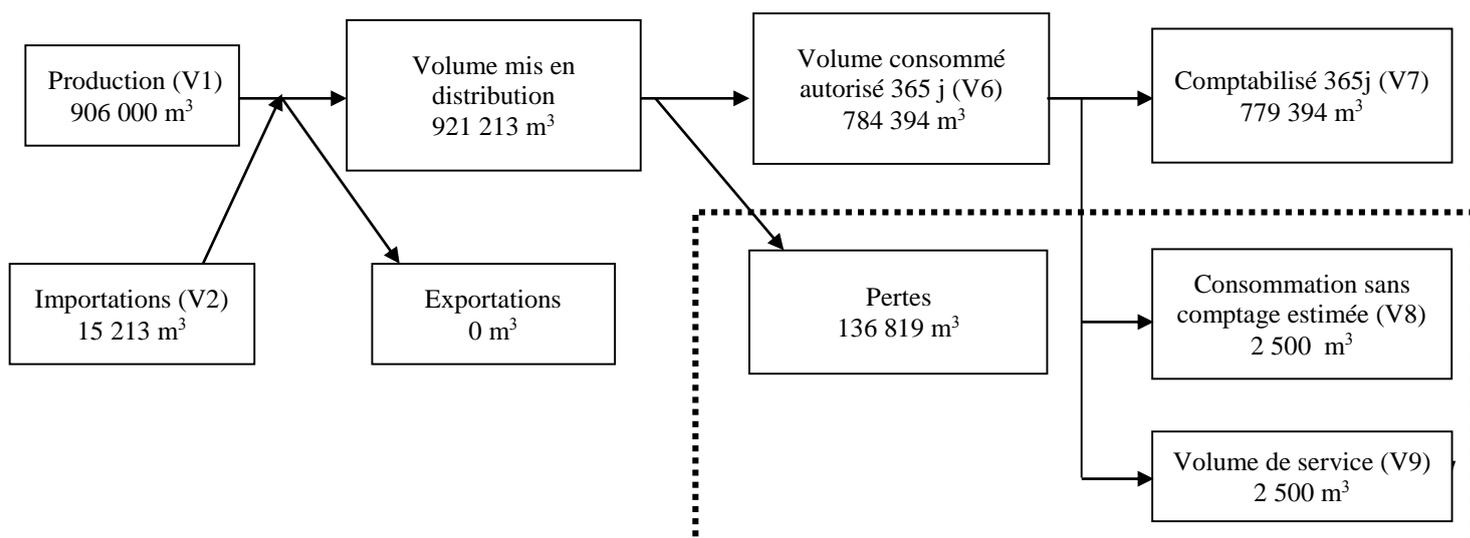
6.3 Autres volumes

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, ...).

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé 365 j (V6)	778 740	807 498	784 394	-2.86%

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 430	2 430	2 500	2.9%
Volume de service (V9)	3 050	3 050	2 500	-18.0%

6.4 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



7. Linéaires du réseau

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Longueur de distribution (mètres)	185 233	186 169	187 102	187 253	188 532	0.7%
<i>dont canalisations</i>	146 929	147 594	147 777	147 778	148 556	0.5%
<i>dont branchements</i>	38 304	38 575	39 325	39 475	39 976	1.3%

II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification du service

La collectivité a fixé par délibération du 16 juillet 2008 les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat.

1.1 La tarification de l'exploitant

La rémunération du Fermier comprend une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

Le montant de la part fixe est perçu d'avance pour la période de facturation (en début de semestre). **Ce montant était de 16.74€ HT par an au 1^{er} janvier 2017, il est de 16,82 HT au 1^{er} janvier 2018.**

La part proportionnelle au m³ est payable à l'issue de la période de facturation (en fin de semestre). **En 2017 le montant de la part variable était de 0,3313 € HT par m³, il sera à 0,3328 € HT par m³ au 1^{er} janvier 2018.**

Lorsque la consommation facturée est relative à deux périodes de tarification, la facturation est effectuée *prorata temporis*.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la rémunération du fermier varie chaque année selon la formule de variation suivante, à l'aide de la dernière valeur des paramètres connus au 1^{er} octobre de l'année n-1 :

$$K = 0,15 + 0,52 \frac{\text{ICHTTS1}}{\text{ICHTTS1o}} + 0,10 \frac{40-10-10}{40-10-10o} + 0,05 \frac{\text{TP10-a}}{\text{TP10-ao}} + 0,18 \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2o}}$$

Dans laquelle :

- ICHTTS1 : Salaires des industries mécaniques et électriques (charges incluses)
- ICHTTS1o : La valeur connue d'ICHTTS1
- 40-10-10 : Indice électricité moyenne tension tarif vert A
- 40-10-10o : La valeur connue de 40-10-10
- TP 10-a : Indice national du prix des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux
- TP 10-ao : La valeur connue de TP 10-a
- FSD2 : Indice frais et services divers
- FSD2o : La valeur connue de FSD2

Remarque : en 2016, il y a eu une substitution d'indice concernant l'indice de l'énergie et la transposition déjà effective pourra être contractualisée lors d'un éventuel avenant.

1.2 La part syndicale

La part syndicale comprend également une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

La part fixe est de **9,10 € H.T./an.**

Le prix au m³ est de **0,18 € H.T.**

C'est la délibération du 22 mars 2002 qui fixe les tarifs ci-dessus et la part syndicale du m³ n'a pas augmenté depuis cette date.

2. La facture d'eau (D102.0)

A titre indicatif sur la collectivité, la facture du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ et pour 120 m³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2017 et au 1er Janvier 2018 est la suivante :

	M3	01/01/2017		01/01/2018		Variation %
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			16,74 €		16.82 €	0.48%
Abonnement (part collectivité)			9,10 €		9,10 €	0,00%
Consommation						
Consommation (part distributeur)	120	0,3313 €	39.76 €	0,3328 €	39.94 €	0.45%
Consommation (part collectivité)	120	0,1800 €	21,60 €	0,1800 €	21,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,1014 €	12.17€	0,1014 €	12.17€	0.0%
Total Distribution de l'eau			99.37€		99.63 €	0.26%
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,32€	38.40€	0,33€	39.60€	3.13%
Total Organismes publics			38.40 €		39.60 €	3.13%
TOTAL HT de la Facture en Euro			137.77 €		139.23 €	1.06%
TVA 5.5%			7,58 €		7,66 €	2.29%
TOTAL TTC de la Facture en Euro			145.35 €		146.89 €	1.06%
Prix TTC du m3			1,21 €		1,22 €	0.83%

3. Recettes du service

Recettes de la collectivité :

	2016	2017	Variation N-N-1
Recettes liées à la facturation	199 545	187 607	-5.98%

Recettes de l'exploitant :

RECETTES DE L'EXPLOITANT			
Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation N/N-1
Recettes vente d'eau aux usagers	354 448	361 818	2.08%
Recettes liées aux travaux	58 225	94 454	62.22%
Produits accessoires	41 720	36 642	-12.17%
Total des recettes	454 393	492 914	8.48%

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité des eaux distribuées

Les données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du code de la santé publique et le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques sont les suivantes

Le tableau ci-dessous présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à **Limites de Qualité** des paramètres soumis à **Références de Qualité**.

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	60	60	44	43
Physico-chimique	52	52	0	0
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	90	90	78	75
Physico-chimique	308	307	139	138

Conformité des prélèvements

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV Conformés	Nb PLV total	Nb PLV Conformés	Nb PLV total	Nb PLV Conformés
Microbiologie	36	36	22	21	58	57
Physico-chimie	37	37	0	0	37	37

L'évolution de la qualité de l'eau**→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)**

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2013	2014	2015	2016	2017
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %				
Nombre de prélèvements conformes	38	35	36	32	30
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	38	35	36	32	30
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %				
Nombre de prélèvements conformes	14	13	12	12	10
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	14	13	12	12	10

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

En 2017, comme les années précédentes, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont continué d'appliquer l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 18 octobre 2012 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. La plupart des ARS appliquent une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations précédemment repérées comme à risques. Il s'agit avant tout des canalisations susceptibles d'être concernées par le phénomène de migration du CVM compte-tenu de leurs caractéristiques patrimoniales (période de pose) et hydrauliques (temps de séjour de l'eau dans la canalisation).

Situation du SIAEA : A ce jour, toutes les analyses réalisées se sont révélées conformes. Les 4 analyses réalisées par l'ARS en 2017 sur le réseau de distribution sont conformes (<0.5µg/l).

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- ◆ 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- ◆ + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- ◆ + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- ◆ + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- ◆ + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- ◆ + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- ◆ + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- ◆ + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- ◆ + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- ◆ + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- ◆ + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;

- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompages...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

Cet indice est estimé à 95 par l'exploitant. Idem en 2016.

3. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A/(C+D))	87.2%	85.7%	84.6%	88.9%	85.2%	-4.2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . A	737 471	757 374	778 740	807 498	784 394	-2.9%
Volume produit (m3) C	834 407	875 339	914 313	896 999	906 000	1.0%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	11 692	8 465	6 095	11 833	15 213	28.6%

(Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (arrêté du 2 mai 2007)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2.16	2.49	2.73	1.97	2.62
Volume mis en distribution (m3) A	846 099	883 804	920 408	908 832	921 213
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	730 357	749 464	773 260	802 018	779 394
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . L	146 929	147 594	147 777	147 778	148 556

5. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/L/365/1000	2.03	2,35	2.63	1.87	2.52
Volume mis en distribution (m3) A	846 099	883 804	920 408	908 832	921 213
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	737 471	757 374	778 740	807 498	784 394
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	146 929	147 594	147 777	147 778	148 556

6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0.00%(P107.2)

	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur totale du réseau (ml)	146 929	147 594	147 777	147 778	148 556
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0

7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)f

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007).

Cet indice est estimé à 80% par l'exploitant. Idem 2016

8. Indice d'avancement de la sectorisation

L'indice d'avancement de la sectorisation du réseau est porté pour l'année 2017 à 40% par le Conseil Départemental /CATEP (idem 2016). Il correspond à une sectorisation existante. Il est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

IV - INDICATEURS DU SAGE Nappes Profondes

Aujourd'hui, les indicateurs du SAGE Nappes Profondes n'ont plus obligation à être intégrés au rapport. Seuls les indicateurs de l'observatoire de l'eau doivent y figurer. Ce qui est le cas.

V – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	5 548	5 715

2. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	53 687	481 599
Montants des subventions en €	0	103 268
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4. Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 54 694 € (58 775.31 € en 2016).

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € BP et BS 2018 + RAR 2017
Etude diagnostique réseau eau potable	73 000 €
Réparation Château d'eau de Saint Jean d'Ilac	275 000 €
Bassin de décantation – déferiseur à Boulac	50 000 €
Réalisation d'un nouveau forage, 1 ^{ère} tranche	541 000 €
Divers matériel, mobilier, équipements, véhicule électrique	50 000 €
Travaux suite au diagnostic décennal des forages	50 000 €

VI - Actions de solidarité et taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, 324 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0004 €/ du m³ vendu.

En 2016, 362 € soit 0.0005 €/m³.

2. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2017 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés	0,74 %	0,41 %	0,93 %	0,78 %	1,07 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	16 942	8 940	23 150	19 350	29 278
Montant facturé N - 1 en € TTC	2 298 295	2 202 425	2 497 408	2 482 981	2 746 210

VII - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 931	15 057
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,21 €	1.22 €
	Indicateurs de performance		
Annexe 1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Annexe 1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88.9 %	85.2
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1.97m ³ /j/km	2.62 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1.87 m ³ /j/km	2.52 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0005 €/m ³	0,0004 €/m ³
	Indice d'avancement de la sectorisation	40%	40%

A N N E X E S

REPUBLIQUE FRANCAISE

20003889100020	BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC
----------------	-------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES PESSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 413 564,23	G 583 731,83	G-A 170 167,60
	Section d'investissement	B 715 413,11	H 2 265 859,77	H-B 1 550 446,66

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 41 544,45	
	Report en section d'investissement (001)	D 1 226 961,40	J	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 2 355 938,74	Q = G+H+I+J 2 891 136,05	= Q-P 535 197,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 535 000,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 535 000,00	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 413 564,23	= G+I+K 625 276,28	211 712,05
	Section d'investissement	= B+D+F 2 477 374,51	= H+J+L 2 265 859,77	-211 514,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 890 938,74	= G+H+I+J+K+L 2 891 136,05	197,31

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
Ch. 23	Immobilisations en cours	323 000,00	
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	323 000,00	
Op. 15	Réhabilitation réseaux, traitement eaux parasites	212 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	212 000,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	26 000,00	331,13			25 668,87
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00				2 000,00
	Total des dépenses de gestion des services	28 000,00	331,13			27 668,87
66	Charges financières	110 000,00	81 467,15			28 532,85
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	49 000,00			1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	188 000,00	130 798,28			57 201,72
023	Virement à la section d'investissement	254 544,45				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	282 765,95			17 234,05
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	554 544,45	282 765,95			271 778,50
	TOTAL	742 544,45	413 564,23			328 980,22
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	567 000,00	463 331,17			103 668,83
74	Subvention d'exploitation	41 000,00	53 290,96			-12 290,96
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	5 972,75			1 027,25
	Total des recettes de gestion des services	615 000,00	522 594,88			92 405,12
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	615 000,00	522 594,88			92 405,12
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	86 000,00	61 136,95			24 863,05
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	86 000,00	61 136,95			24 863,05
	TOTAL	701 000,00	583 731,83			117 268,17
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	41 544,45				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours		76 554,68	323 000,00	-399 554,68
	Total des opérations d'équipement	1 034 544,45	320 969,89	212 000,00	501 574,56
	Total des dépenses d'équipement	1 034 544,45	397 524,57	535 000,00	102 019,88
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	210 000,00	190 497,49		19 502,51
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	210 000,00	190 497,49		19 502,51
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 244 544,45	588 022,06	535 000,00	121 522,39
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	86 000,00	61 136,95		24 863,05
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	66 254,10		83 745,90
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	236 000,00	127 391,05		108 608,95
	TOTAL	1 480 544,45	715 413,11	535 000,00	230 131,34
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 226 961,40			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	463 365,00	463 365,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 013 000,00	1 000 000,00		13 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours		18 410,83		-18 410,83
	Total des recettes d'équipement	1 476 365,00	1 481 775,83		-5 410,83
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves	281 447,74	281 447,74		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	245 148,66	153 616,15		91 532,51
	Total des recettes financières	526 596,40	435 063,89		91 532,51
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 002 961,40	1 916 839,72		86 121,68
021	virement de la section d'exploitation	254 544,45			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	300 000,00	282 765,95		17 234,05
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	66 254,10		83 745,90
	Total des recettes d'ordre d'investissement	704 544,45	349 020,05		355 524,40
	TOTAL	2 707 505,85	2 265 859,77		441 646,08
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Exploitation	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	331,13		331,13
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	81 467,15		81 467,15
67	Charges exceptionnelles	49 000,00		49 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		282 765,95	282 765,95
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		130 798,28	282 765,95	413 564,23

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
----------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	413 564,23
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		61 136,95	61 136,95
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	190 497,49		190 497,49
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	320 969,89		320 969,89
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	76 554,68		76 554,68
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		66 254,10	66 254,10
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		588 022,06	127 391,05	715 413,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	1 226 961,40
-------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 942 374,51
-----------------------------------------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	463 331,17		463 331,17
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
74	Subventions d'exploitation	53 290,96		53 290,96
75	Autres produits de gestion courante	5 972,75		5 972,75
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		61 136,95	61 136,95
78	Reprises amort., dépréciations et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes de exploitation - Total	522 594,88	61 136,95	583 731,83

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	41 544,45
-----------------------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	625 276,28
---------------------------------------------------	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	463 365,00		463 365,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00		1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		966,61	966,61
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	18 410,83	65 287,49	83 698,32
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	153 616,15		153 616,15
28	Amortissements des immobilisations		282 765,95	282 765,95
4582	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	1 635 391,98	349 020,05	1 984 412,03

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	
-------------------------------------------------------	--

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	281 447,74
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 265 859,77
-----------------------------------------------------	--------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	26 000,00	331,13			25 668,87
617	Études et recherches	1 000,00	270,00			730,00
618	Divers	17 000,00	61,13			16 938,87
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00				5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00				1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00				2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00				2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00				2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+65)		28 000,00	331,13			27 668,87
66	Charges financières (b) (b)	110 000,00	81 467,15			28 532,85
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90 000,00	77 422,57			12 577,43
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00				10 000,00
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	10 000,00	4 044,58			5 955,42
67	Charges exceptionnelles (c) (c)	50 000,00	49 000,00			1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	49 000,00			1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		188 000,00	130 798,28			57 201,72
023	Virement à la section d'investissement	254 544,45				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	282 765,95			17 234,05
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	300 000,00	282 765,95			17 234,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		554 544,45	282 765,95			271 778,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		554 544,45	282 765,95			271 778,50
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		742 544,45	413 564,23			328 980,22
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	567 000,00	463 331,17			103 668,83
704	Travaux	230 000,00	121 682,40			108 317,60
70611	Redevance d'assainissement collectif	337 000,00	341 648,77			-4 648,77
74	Subventions d'exploitation	41 000,00	53 290,96			-12 290,96
741	Primes d'épuration	40 000,00	52 417,00			-12 417,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00	873,96			126,04
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00	5 972,75			1 027,25
7588	Autres	7 000,00	5 972,75			1 027,25
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74+75)		615 000,00	522 594,88			92 405,12
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	86 000,00	61 136,95			24 863,05
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta</i>	86 000,00	61 136,95			24 863,05
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		86 000,00	61 136,95			24 863,05
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		701 000,00	583 731,83			117 268,17
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		41 544,45				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours		76 554,68	323 000,00	-399 554,68
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations		76 554,68	323 000,00	-399 554,68
	Op. equ : 12 - TRAVAUX STATION D'EPURATION	460 000,00	283 807,69		176 192,31
	Op. equ : 15 - Réhabilitation réseaux, traitement	574 544,45	37 162,20	212 000,00	325 382,25
Total des dépenses d'équipement		1 034 544,45	397 524,57	535 000,00	102 019,88
16	Emprunts et dettes assimilées	210 000,00	190 497,49		19 502,51
1641	Emprunts en euro	210 000,00	190 497,49		19 502,51
Total des dépenses financières		210 000,00	190 497,49		19 502,51
TOTAL DEPENSES REELLES		1 244 544,45	588 022,06	535 000,00	121 522,39
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 000,00	61 136,95		24 863,05
	Reprises sur autofinancement antérieur	86 000,00	61 136,95		24 863,05
139111	Agence de l'eau	14 000,00	13 738,44		261,56
13913	Départements	28 000,00	27 676,95		323,05
13918	Subventions d'équipement - Autres	44 000,00	19 721,56		24 278,44
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	66 254,10		83 745,90
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	150 000,00	66 254,10		83 745,90
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		236 000,00	127 391,05		108 608,95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 480 544,45	715 413,11	535 000,00	230 131,34
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 226 961,40			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	463 365,00	463 365,00		
13111	Agence de l'eau	242 400,00	242 400,00		
1313	Départements	220 965,00	220 965,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 013 000,00	1 000 000,00		13 000,00
1641	Emprunts en euro	1 013 000,00	1 000 000,00		13 000,00
23	Immobilisations en cours		18 410,83		-18 410,83
2313	Constructions		18 410,83		-18 410,83
Total des recettes d'équipement		1 476 365,00	1 481 775,83		-5 410,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	281 447,74	281 447,74		
1068	Autres réserves	281 447,74	281 447,74		
27	Autres immobilisations financières	245 148,66	153 616,15		91 532,51
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	245 148,66	153 616,15		91 532,51
Total des recettes financières		526 596,40	435 063,89		91 532,51
TOTAL RECETTES REELLES		2 002 961,40	1 916 839,72		86 121,68
021	Virement de la section d'exploitation	254 544,45			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	282 765,95		17 234,05
28031	Frais d'études	1 000,00			1 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation	45 000,00	44 979,49		20,51
281532	Réseaux d'assainissement	244 000,00	228 291,88		15 708,12
281562	Service d'assainissement	8 000,00	7 760,38		239,62
28188	Autres	2 000,00	1 734,20		265,80
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		554 544,45	282 765,95		271 778,50
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	66 254,10		83 745,90
2111	Terrains nus		966,61		-966,61
2313	Constructions	150 000,00	46 334,68		103 665,32
2315	Installations, matériel et outillage techniques		12 759,11		-12 759,11
232	Immobilisations incorporelles en cours		6 193,70		-6 193,70
TOTAL RECETTES D'ORDRE		704 544,45	349 020,05		355 524,40
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 707 505,85	2 265 859,77		441 646,08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12
LIBELLE : TRAVAUX STATION D'EPURATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		460 000,00	A 283 807,69		176 192,31	B 9 344 477,51
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	5 799,64		4 200,36	10 469,59
2111	Terrains nus	10 000,00	5 799,64		4 200,36	7 727,59
21311	Constructions Bâtiments d'exploitation					2 742,00
23	Immobilisations en cours	450 000,00	278 008,05		171 991,95	9 334 007,92
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	450 000,00	278 008,05		171 991,95	9 195 571,59
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations					138 436,33
RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		463 365,00	C 481 775,83		-18 410,83	D 2 337 206,24
13	Subventions d'investissement	463 365,00	463 365,00			2 316 825,00
13111	Agence de l'eau	242 400,00	242 400,00			1 212 000,00
1313	Départements	220 965,00	220 965,00			1 104 825,00
23	Immobilisations en cours		18 410,83		-18 410,83	20 381,24
2313	Constructions		18 410,83		-18 410,83	20 381,24

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	197 968,14	D-B -7 007 271,27

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15
LIBELLE : Réhabilitation réseaux, traitement eaux parasites

Art.	Libellé	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		574 544,45	A 37 162,20	212 000,00	325 382,25	B 1 231 086,86
23	Immobilisations en cours	574 544,45	37 162,20	212 000,00	325 382,25	1 231 086,86
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	316 544,45			316 544,45	1 086 590,46
232	Immobilisations incorporelles en cours	258 000,00	37 162,20	212 000,00	8 837,80	144 496,40

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	-37 162,20	D-B -1 231 086,86

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5192 Avances de Trésorerie						
Lignes de crédits de trésorerie	01/03/2017	1 000 000,00	750 000,00	4 044,58	750 000,00	
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	750 000,00	4 044,58	750 000,00	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					5 893 281,70		
1641 Emprunts en euro (total)					5 893 281,70		
00002185871	CRCA	19/12/2006	19/12/2006	01/05/2007	150 000,00	F	
0981943	CAISSE EPARG AQUITAINE POITOU	15/11/2017	21/11/2017	13/12/2018	1 000 000,00	F	
CO8465	CRCA	21/04/2015	28/04/2015	07/08/2015	2 250 000,00	F	
MON504618EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	02/04/2015	07/04/2015	01/09/2015	2 250 000,00	F	
MPH203653EUR/0207045	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	01/12/2007	01/09/2007	01/12/2007	243 281,70	V	
Total général					5 893 281,70		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amor- tissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euro (total)							
00002185871	3,8000	3,8000	EURO	A	C	N	A - 1
0981943	1,6400	1,6400	EURO	A	C	N	A - 1
CO8465	2,0000	2,0000	EURO	T	X	O	A - 1
MON504618EUR	2,1000	2,1000	EURO	T	X	N	A - 1
MPH203653EUR/0207045	4,9040	4,9040	EURO	T	X	N	A - 1
Total général							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
164 Emprunts auprès d'établissement de				5 098 517,55				
1641 Emprunts en euro (total)				5 098 517,55				
00002185871	N			48 517,55	4,00	F		3,80
0981943	N			1 000 000,00	20,00	F		1,64
CO8465	N			2 025 000,00	22,50	F		2,00
MON504618EUR	N			2 025 000,00	22,50	F		2,10
MPH203653EUR/0207045	N					V		4,90
Total général				5 098 517,55				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	212 997,49	88 171,95		
1641 Emprunts en euro (total)	212 997,49	88 171,95		
00002185871	11 039,99	2 263,19		
0981943				
CO8465	90 000,00	42 202,50		
MON504618EUR	90 000,00	43 706,26		
MPH203653EUR/0207045	21 957,50			
Total général	212 997,49	88 171,95		

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE -
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	5,00					
	100,00					
	5 098 517,55					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES

IV

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0			__/__/__
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Aménagement de bâtiments	15	30/03/1992
Linéaire	Matériel informatique	2	30/03/1992
Linéaire	Mobilier de bureau	10	30/03/1992
Linéaire	Réseau assainissement	30	30/03/1992
Linéaire	Station d'épuration	25	30/03/1992

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		799 693,11	III 436 382,10
Ressources propres externes de l'année (a)		245 148,66	153 616,15
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	245 148,66	153 616,15
Ressources propres internes de l'année (b)		554 544,45	282 765,95
28 ...	Amortissement des immobilisations	300 000,00	282 765,95
28031	Frais d'études	1 000,00	
281311	Bâtiments d'exploitation	45 000,00	44 979,49
281532	Réseaux d'assainissement	244 000,00	228 291,88
281562	Service d'assainissement	8 000,00	7 760,38
28188	Autres	2 000,00	1 734,20
021	Virement de la section d'exploitation	254 544,45	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	436 382,10			281 447,74	717 829,84

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 013 595,84
Ressources propres disponibles	IV	717 829,84
Solde	V = IV - II	-1 295 766,00

IV - ANNEXES**IV****ARRETE ET SIGNATURES****D**Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 23/05/2018

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOU
*vice président***Mme BREZILLON****M. ALLEMAND****Mme JACQUET****M. BODINEAU**Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales		
p.1	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du compte administratif		
p.2/3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du compte administratif		
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.12/13	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.14	A1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie	*	
p.15/18	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		*
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
	A1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture		*
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		*
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		*
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		*
p.20	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		*
	A3.2 - Etalement des provisions		*
p.21	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.22	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis		*
	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif		*
	A6 - Etat des charges transférées		*
	A7 - Détails des opération pour le compte de tiers		*
	A8.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		*
	A8.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		*
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		*
	A9.1 - Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		*
	A9.2 -Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		*
	A10 - Etat des travaux en régie		*
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		*
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		*
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		*
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		*
	B1.7 - Etat des engagements reçus		*
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		*
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		*
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier		*
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		*
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du spic et des budgets annexes		*
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.23	D - Arrêté et signatures	*	

REPUBLIQUE FRANCAISE

20003889100012	BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES PESSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC

ANNEE 2017

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 130 247,13	G 221 593,62	G-A 91 346,49
	Section d'investissement	B 683 499,90	H 1 144 473,22	H-B 460 973,32

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 82 190,03	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 15 989,60	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 813 747,03	Q = G+H+I+J 1 464 246,47	= Q-P 650 499,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 401 000,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 401 000,00	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 130 247,13	= G+I+K 303 783,65	173 536,52
	Section d'investissement	= B+D+F 1 084 499,90	= H+J+L 1 160 462,82	75 962,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 214 747,03	= G+H+I+J+K+L 1 464 246,47	249 499,44

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
Ch. 23	Immobilisations en cours	401 000,00	
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	328 000,00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	73 000,00	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 500,00	11 942,74			15 557,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 100,00	52 919,99			1 180,01
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	30 500,00	10 690,04			19 809,96
	Total des dépenses de gestion des services	112 100,00	75 552,77			36 547,23
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	112 100,00	75 552,77			36 547,23
023	Virement à la section d'investissement	116 906,68				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	54 694,36			10 305,64
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	181 906,68	54 694,36			127 212,32
	TOTAL	294 006,68	130 247,13			163 759,55
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	189 400,00	199 212,91			-9 812,91
74	Subvention d'exploitation	10 204,42	10 204,42			
75	Autres produits de gestion courante	7 200,00	7 176,92			23,08
	Total des recettes de gestion des services	206 804,42	216 594,25			-9 789,83
76	Produits financiers	20,00	7,14			12,86
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	206 824,42	216 601,39			-9 776,97
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 992,23	4 992,23			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	4 992,23	4 992,23			
	TOTAL	211 816,65	221 593,62			-9 776,97
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	82 190,03				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00			100 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	3 659,12		46 340,88
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 292 190,03	577 918,89	401 000,00	313 271,14
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 442 190,03	581 578,01	401 000,00	459 612,02
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 442 190,03	581 578,01	401 000,00	459 612,02
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 992,23	4 992,23		
041	Opérations patrimoniales	227 000,00	96 929,66		130 070,34
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	231 992,23	101 921,89		130 070,34
	TOTAL	1 674 182,26	683 499,90	401 000,00	589 682,36
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	127 000,00	103 268,31		23 731,69
16	Emprunts et dettes assimilées	61 275,58			61 275,58
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	188 275,58	103 268,31		85 007,27
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves	819 776,50	819 776,50		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	241 233,90	69 804,39		171 429,51
	Total des recettes financières	1 061 010,40	889 580,89		171 429,51
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 249 285,98	992 849,20		256 436,78
021	virement de la section d'exploitation	116 906,68			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	65 000,00	54 694,36		10 305,64
041	Opérations patrimoniales	227 000,00	96 929,66		130 070,34
	Total des recettes d'ordre d'investissement	408 906,68	151 624,02		257 282,66
	TOTAL	1 658 192,66	1 144 473,22		513 719,44
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	15 989,60			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Exploitation	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 942,74		11 942,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	52 919,99		52 919,99
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	10 690,04		10 690,04
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		54 694,36	54 694,36
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		75 552,77	54 694,36	130 247,13

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
----------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	130 247,13
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		4 992,23	4 992,23
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	3 659,12		3 659,12
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	577 918,89		577 918,89
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		96 929,66	96 929,66
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		581 578,01	101 921,89	683 499,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
-------------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	683 499,90
-----------------------------------------------------	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	199 212,91		199 212,91
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
74	Subventions d'exploitation	10 204,42		10 204,42
75	Autres produits de gestion courante	7 176,92		7 176,92
76	Produits financiers	7,14		7,14
77	Produits exceptionnels		4 992,23	4 992,23
78	Reprises amort., dépréciations et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de exploitation - Total		216 601,39	4 992,23	221 593,62

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	82 190,03
-----------------------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	303 783,65
---------------------------------------------------	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	103 268,31		103 268,31
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		609,85	609,85
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		96 319,81	96 319,81
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	69 804,39		69 804,39
28	Amortissements des immobilisations		54 694,36	54 694,36
4582	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		173 072,70	151 624,02	324 696,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	15 989,60
-------------------------------------------------------	-----------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	819 776,50
------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 160 462,82
-----------------------------------------------------	--------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 500,00	11 942,74			15 557,26
6064	Fournitures administratives	500,00	269,67			230,33
6132	Locations immobilières	2 000,00				2 000,00
6156	Maintenance	500,00				500,00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	3 000,00	3 928,00			-928,00
618	Divers	10 000,00	6 560,37			3 439,63
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	719,20			-119,20
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00				1 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00				500,00
6237	Publications	7 000,00				7 000,00
6256	Missions	1 000,00				1 000,00
6257	Réceptions	1 000,00				1 000,00
627	Services bancaires et assimilés		25,50			-25,50
6281	Concours divers (cotisations)	400,00	440,00			-40,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 100,00	52 919,99			1 180,01
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		28,07			-28,07
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de		602,81			-602,81
6411	Salaires, appointements, commissions de base	54 000,00	20 178,04			33 821,96
6413	Primes et gratifications		19 857,36			-19 857,36
6451	Cotisations à l'URSSAF		6 237,57			-6 237,57
6453	Cotisations aux caisses de retraites		6 016,14			-6 016,14
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00				100,00
65	Autres charges de gestion courante	30 500,00	10 690,04			19 809,96
6531	Indemnités	10 000,00	10 037,33			-37,33
6532	Frais de mission	1 000,00				1 000,00
6533	Cotisations de retraite	800,00	652,71			147,29
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 700,00				2 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	16 000,00				16 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		112 100,00	75 552,77			36 547,23
023	Virement à la section d'investissement	116 906,68				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	54 694,36			10 305,64
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	65 000,00	54 694,36			10 305,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		181 906,68	54 694,36			127 212,32
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		181 906,68	54 694,36			127 212,32
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		294 006,68	130 247,13			163 759,55
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	5 713,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 270,36
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-556,96

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	189 400,00	199 212,91			-9 812,91
7068	Autres prestations de services	187 000,00	195 703,51			-8 703,51
7083	Locations diverses	2 400,00	3 509,40			-1 109,40
74	Subventions d'exploitation	10 204,42	10 204,42			
748	Autres subventions d'exploitation	10 204,42	10 204,42			
75	Autres produits de gestion courante	7 200,00	7 176,92			23,08
7588	Autres	7 200,00	7 176,92			23,08
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74+75)		206 804,42	216 594,25			-9 789,83
76	Produits financiers (b)	20,00	7,14			12,86
761	Produits de participations	20,00	7,14			12,86
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		206 824,42	216 601,39			-9 776,97
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 992,23	4 992,23			
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</i>	4 992,23	4 992,23			
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 992,23	4 992,23			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		211 816,65	221 593,62			-9 776,97
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		82 190,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00			100 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00			100 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	3 659,12		46 340,88
2183	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition		816,00		-816,00
2188	Autres	50 000,00	2 843,12		47 156,88
23	Immobilisations en cours	1 292 190,03	577 918,89	401 000,00	313 271,14
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	1 292 190,03	567 286,89	328 000,00	396 903,14
232	Immobilisations incorporelles en cours		10 632,00	73 000,00	-83 632,00
Total des dépenses d'équipement		1 442 190,03	581 578,01	401 000,00	459 612,02
TOTAL DEPENSES REELLES		1 442 190,03	581 578,01	401 000,00	459 612,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 992,23	4 992,23		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	4 992,23	4 992,23		
139111	Agence de l'eau	121,96	121,96		
139118	Autres	209,60	209,60		
13913	Départements	4 381,69	4 381,69		
13918	Subventions d'équipement - Autres	278,98	278,98		
	<i>Charges transférées</i>				
041	Opérations patrimoniales	227 000,00	96 929,66		130 070,34
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	227 000,00	96 929,66		130 070,34
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		231 992,23	101 921,89		130 070,34
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 674 182,26	683 499,90	401 000,00	589 682,36
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	127 000,00	103 268,31		23 731,69
1313	Départements	127 000,00	103 268,31		23 731,69
16	Emprunts et dettes assimilées	61 275,58			61 275,58
1641	Emprunts en euro	61 275,58			61 275,58
Total des recettes d'équipement		188 275,58	103 268,31		85 007,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	819 776,50	819 776,50		
1068	Autres réserves	819 776,50	819 776,50		
27	Autres immobilisations financières	241 233,90	69 804,39		171 429,51
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	241 233,90	69 804,39		171 429,51
Total des recettes financières		1 061 010,40	889 580,89		171 429,51
TOTAL RECETTES REELLES		1 249 285,98	992 849,20		256 436,78
021	Virement de la section d'exploitation	116 906,68			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00	54 694,36		10 305,64
281311	Bâtiments d'exploitation		11 248,08		-11 248,08
281531	Réseaux d'adduction d'eau		39 165,05		-39 165,05
28184	Mobilier		104,51		-104,51
28188	Autres	65 000,00	4 176,72		60 823,28
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		181 906,68	54 694,36		127 212,32
041	Opérations patrimoniales	227 000,00	96 929,66		130 070,34
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		136,00		-136,00
2188	Autres immobilisations corporelles		473,85		-473,85
2315	Installations, matériel et outillage techniques	227 000,00	94 547,81		132 452,19
232	Immobilisations incorporelles en cours		1 772,00		-1 772,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		408 906,68	151 624,02		257 282,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 658 192,66	1 144 473,22		513 719,44
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		15 989,60			

IV - ANNEXES

IV

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0			__/__/__
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiment	15	30/03/1992
Linéaire	Bâtiments durables	30	30/03/1992
Linéaire	Installations traitement eau potable	10	30/03/1992
Linéaire	Matériel informatique	2	30/03/1992
Linéaire	Organes de régulation	5	30/03/1992
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage	25	30/03/1992

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		423 140,58	III 124 498,75
Ressources propres externes de l'année (a)		241 233,90	69 804,39
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	241 233,90	69 804,39
Ressources propres internes de l'année (b)		181 906,68	54 694,36
28 ...	Amortissement des immobilisations	65 000,00	54 694,36
281311	Bâtiments d'exploitation		11 248,08
281531	Réseaux d'adduction d'eau		39 165,05
28184	Mobilier		104,51
28188	Autres	65 000,00	4 176,72
021	Virement de la section d'exploitation	116 906,68	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	124 498,75		15 989,60	819 776,50	960 264,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 405 992,23
Ressources propres disponibles	IV 960 264,85
Solde	V = IV - II 554 272,62

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		1,00	1,00	2,00	2,00		2,00
activité accessoire resp. adm et fin	A		1,00	1,00	1,00		1,00
secrétaire	C	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE (b)			1,00	1,00	1,00		1,00
activité accessoire resp. technique	A		1,00	1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL (a+b)		1,00	2,00	3,00	3,00		3,00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi non permanent						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et Date Délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
service	assainissement		-			<input type="checkbox"/>

IV - ANNEXES**IV****ARRETE ET SIGNATURES****D**Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour..... Nombre de membres présents..... Contre..... Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 23/05/2018

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

le Président,

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOU
*vice Président***Mme BREZILLON****M. ALLEMAND****Mme JACQUET****M. BODINEAU**Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/06/2018
, et de la publication le _____

A Saint Jean d'Ilac le 18/06/2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<u>I. Informations générales</u>		
p.1	Modalités de vote du budget		
	<u>II. Présentation générale du compte administratif</u>		
p.2/3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<u>III. Vote du compte administratif</u>		
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<u>IV. Annexes</u>		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie		*
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		*
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		*
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		*
	A1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture		*
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		*
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		*
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		*
p.12	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		*
	A3.2 - Etalement des provisions		*
p.13	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.14	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis		*
	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif		*
	A6 - Etat des charges transférées		*
	A7 - Détails des opération pour le compte de tiers		*
	A8.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		*
	A8.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		*
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		*
	A9.1 - Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		*
	A9.2 -Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		*
	A10 - Etat des travaux en régie		*
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		*
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		*
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		*
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		*
	B1.7 - Etat des engagements reçus		*
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		*
	C - Autres éléments d'informations		
p.15/16	C1.1 - Etat du personnel	*	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier		*
p.17	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	*	
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du spic et des budgets annexes		*
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.18	D - Arrêté et signatures	*	



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2017

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS
Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable	
SIAO de Carbon Blanc	
<p>Territoire</p> <p>27 565 Abonnés</p> <p>66 680 habitants</p>	<p>10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.</p> <p style="text-align: right;">27 565 abonnés</p>
<p>Exploitation</p> <p>En délégation de service public à Suez Eau France</p>	<p>Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés.</p> <p>Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p>Production</p> <p>5 023 341 m³ produits</p>	<p>Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2017, 5 023 341 m³ d'eau traitée.</p>
<p>Distribution</p> <p>579 km de réseau</p> <p>3 789 316 m³ facturés</p>	<p>3 789 316 m³ ont été facturés aux abonnés en 2017, soit en moyenne 156 litres par habitant et par jour.</p> <p>Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 81,7%.</p>
<p>Qualité</p> <p>Bonne</p>	<p>Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité.</p> <p>100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98,8 % au niveau physico-chimique.</p>
<p>Prix</p> <p>228,19 € pour 120 m³</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2018, 228,19 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2018, toutes taxes comprises) soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2017.</p> <p>Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 27 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.</p>

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Présentation générale du service	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	8
3.1. Volumes prélevés	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	8
3.3. Volumes consommés et rendement.....	9
3.4. La qualité de l'eau.....	10
3.5. Les fuites sur réseau.....	11
3.6. Les opérations de renouvellement	11
3.7. Les investissements réalisés	11
3.8. Etat des branchements en plomb.....	12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	12
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable.....	12
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)....	13
4. Indicateurs financiers	14
4.1. Les tarifs	14
4.2. La facture d'eau 120 m ³	15
4.3. Les recettes du Délégué	16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	16
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	16
4.4.2. Les travaux réalisés en 2017.....	16
4.4.3. Etat de la dette du service.....	17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2017	17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	17
5. Les indicateurs de performance	18
5.1. Indicateurs descriptifs :	18
5.2. Indicateurs de performance :	18
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	21

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 27 565 abonnés, représentant environ 66 680 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2016-2017 (%)
	2015	2016	2017	
AMBARES-ET-LAGRAVE	5 999	6 221	6 213	-0,1%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 551	3 579	3 552	-0,8%
BASSENS	2 585	2 607	2 636	1,1%
CARBON-BLANC	2 954	3 023	3 026	0,1%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	10	10	0,0%
LORMONT	7	12	15	25,0%
MONTUSSAN	1263	1287	1321	2,6%
POMPIGNAC	1199	1305	1341	2,8%
SAINT-LOUBES	3915	4000	4029	0,7%
SAINTE-EULALIE	1994	2051	2078	1,3%
TRESSES	1 932	1 959	2013	2,8%
YVRAC	1 324	1 330	1 331	0,1%
TOTAL	26 740	27 384	27 565	0,7%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France (ex-Lyonnaise des Eaux).

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télérélevé des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

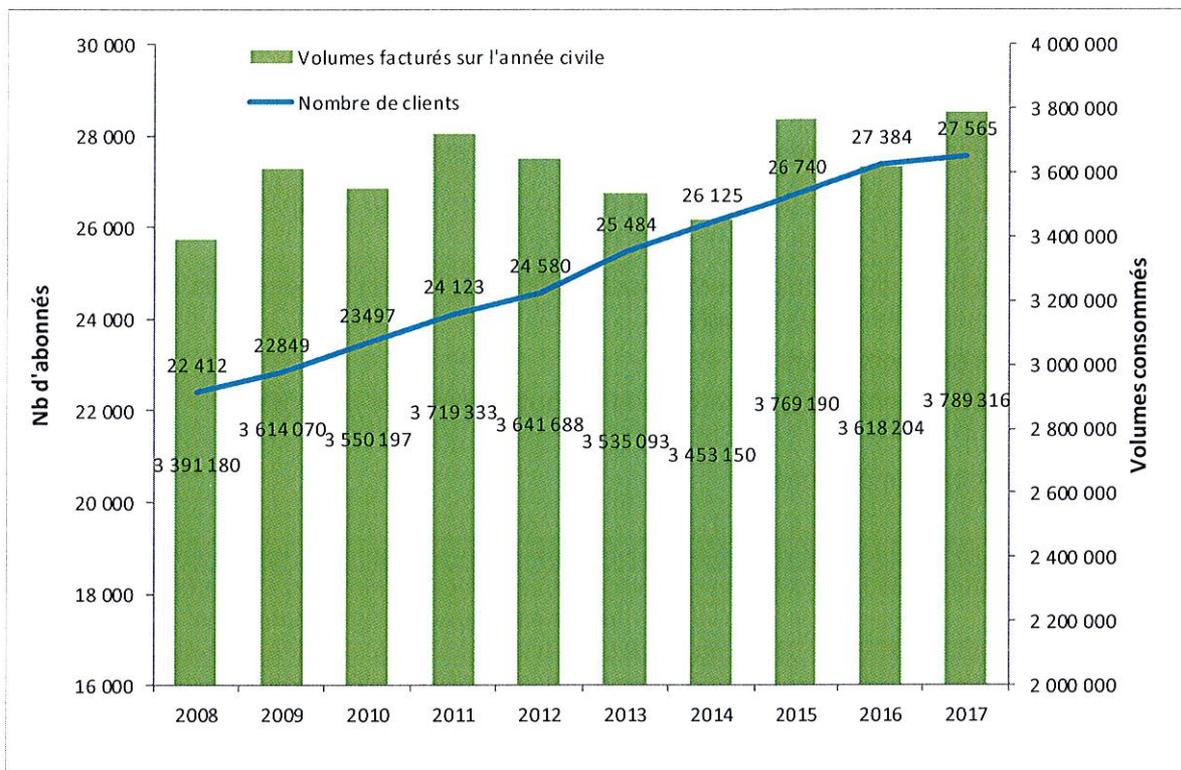
Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérélevé longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pose d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
Nombre de clients	26 740	27 384	27 565	0,7%
dont abonnés domestiques et assimilés	26 627	27 264	27 461	0,7%
dont abonnés non domestiques	113	120	104	-13,3%
Volumes facturés sur l'année civile	3 769 190	3 618 204	3 789 316	4,7%
dont particuliers	2 907 161	2 754 275	2 745 144	-0,3%
dont collectivités	249 470	214 208	183 031	-14,6%
dont professionnels	586 955	646 923	860 641	33,0%
dont autres abonnés	25 605	2 798	500	-82,1%
Volume moyen facturé (m3/client)	141,0	132,1	137,5	4,0%

L'augmentation du nombre d'abonnés (+0,7%) est moins sensible que les années précédentes (+2,5%/an en moyenne entre 2008 et 2016). Les volumes facturés sont en augmentation, après une légère baisse en 2016.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m3/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur du réseau, hors branchements (km)	576,3	579,9	578,7	-0,2%
Nombre de branchements	25 764	26 154	26 551	1,5%

99,7% des 29 130 compteurs des abonnés sont équipés de télérelève.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, Avenue du Moulinat à Artigues Près Bordeaux, Chemin de Congé à Saint Loubès, rue de la Forêt à Montussan, rues Moulière, Boulière et Pousson à Sainte Eulalie, Allée du Desclaux à Tresses.
- ✓ 1,9 km de canalisations ont été renouvelés en 2017.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et respectent l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
La Gorp - Ambarès et Lagrave	750 253	792 262	853 558	7,7%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	578 922	557 212	752 778	35,1%
Favols - Carbon Blanc	1 285 028	1 306 041	1 177 282	-9,9%
Roquebert - Pompignac	551 198	499 641	398 226	-20,3%
L'escart - Saint Loubès	556 377	297 671	340 107	14%
Bois - Haut - Yvrac	786 211	916 892	1 158 228	26,3%
Cabet - Yvrac	578 551	567 774	459 408	-19,1%
Total volumes prélevés	5 086 540	4 937 493	5 139 587	4,1%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

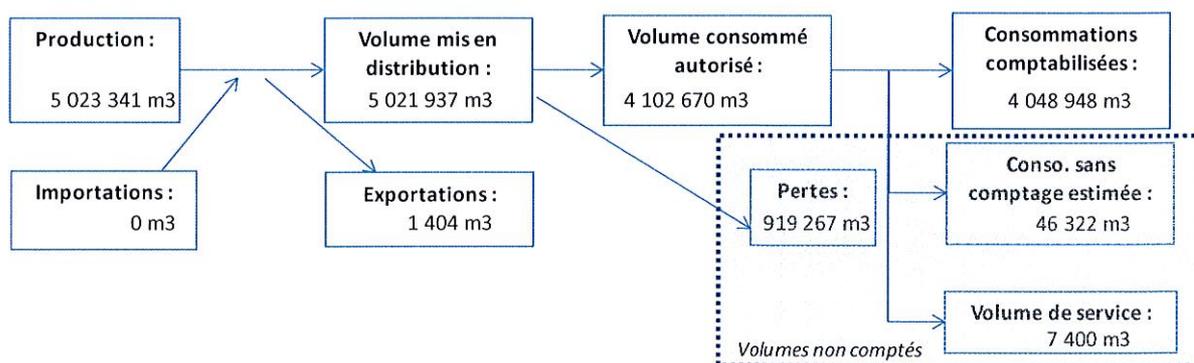
	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Volumes produits	5 056 779	4 865 069	5 023 341	3,3%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	748 714	792 098	847 677	7,0%
Favols - Carbon Blanc	1 296 167	1 297 489	1 154 856	-11%
Roquebert - Pompignac	545 225	496 012	386 592	-22,1%
L'escart - Saint Loubès	550 828	283 363	307 537	8,5%
Bâche d'Yvrac	1 340 034	1 433 841	1 872 110	30,6%
Cabet - Yvrac	575 810	562 266	454 569	-19,2%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	1 115	16	0	
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	6 672	581	1 404	142%
Total volumes mis en distribution	5 051 222	4 864 504	5 021 937	3,2%

3.3. Volumes consommés et rendement

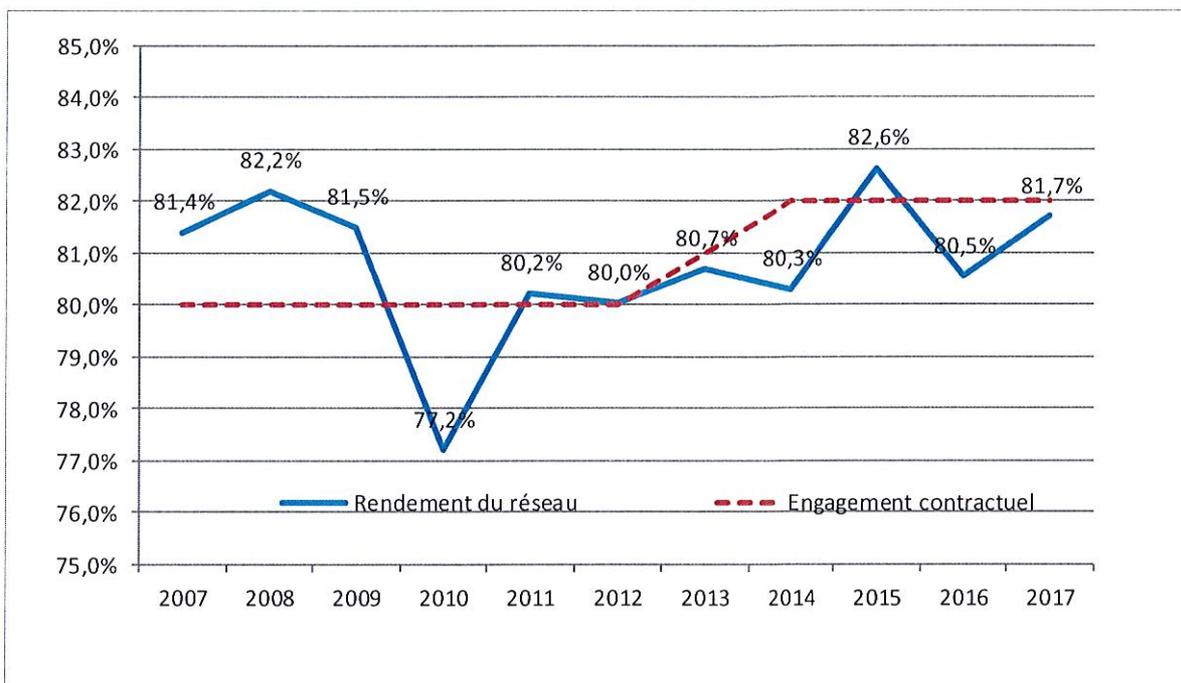
(sur l'année civile)

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Volumes produits	5 056 779	4 865 069	5 023 341	3,3%
Volumes importés	1 115	16	0	
volumes exportés	6 672	581	1 404	
Volumes mis en distribution	5 051 222	4 864 504	5 021 937	3,2%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	4 117 264	3 865 438	4 049 661	4,8%
dont remise pour fuite	41 298	48 703	44 624	-8,4%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	4 120 637	3 864 027	4 048 948	4,8%
Consommation sans comptage estimée	45 060	46 322	46 322	
Volumes de service	7 400	7 400	7 400	
Volumes consommés autorisés	4 173 097	3 917 749	4 102 670	4,7%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	19,8	18,5	19,4	4,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	4,4	4,7	4,6	-2,5%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,2	4,5	4,3	-2,7%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	82,6%	80,5%	81,7%	1,4%

Le bilan hydraulique 2017 est le suivant :



Le rendement 2017 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,9%) mais est inférieur à l'engagement contractuel :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2017, plus de 200 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	161	166
Nombre de prélèvements non conformes	0	2
Taux de conformité	100%	98,8%

Deux dépassements sur le paramètre fluor ont été observés sur les réseaux de Pompignac les 5 et 19 mai 2017 (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L).

Un dépassement sur le paramètre plomb a été constaté le 7 avril 2017 à Artigues (69 µg/L pour une norme à 10 µg/L), mais n'a pas été pris en compte par l'ARS dans la conformité. Le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme.

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	489	466	539	15,7%
sur canalisation	62	60	65	8,3%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	251,25	195,3	753,2	286%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 841 ml de canalisations en 2017.

Renouvellement des canalisations	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	7 043	8 908	2 624	2 009	1 887	-6%
Cumul sur 5 ans (ml)	25 035	22 013	22 370	22 501	22 471	-0,1%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,88%	0,77%	0,78%	0,78%	0,78%	0,1%

Par ailleurs, 281 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2017, ainsi que 73 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- des opérations de renouvellement de 1887 ml de réseau : Chemins de Hourcade et des Trétins, rues du Président Coty, de Merlet et Edouard Herriot à Ambarès, Rue Chateaubriand et avenue Pasteur à Bassens, rue Marcel Pagnol à Sainte-Eulalie, Chemin de Comtesse et avenue des Bons Enfants à Tresses.
- Des opérations de renouvellement de 217 branchements sur Ambarès, Artigues, Bassens, Sainte Eulalie et Yvrac.
- Des travaux d'extension portant sur 470 ml de réseau, à Pompignac.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés.
- Le solde des diagnostics et travaux sur 6 forages.
- La création d'une sous-sectorisation chemin de Valentin à Yvrac.

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Nombre de branchements en plomb supprimés	46	108	107	-1%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	501	393	286	-27%
Pourcentage de branchement en plomb restant	1,94%	1,50%	1,08%	-28%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2017	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt	15	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts		
Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts		
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2017
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
Part Délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	33,14 €	33,54 €
	compteurs ø 20 mm	78,58 €	79,33 €
	compteurs ø 30 mm	176,66 €	178,34 €
	compteurs ø 40 mm	246,94 €	246,94 €
	compteurs ø 60 mm	451,24 €	455,54 €
	compteurs ø 80 mm	676,85 €	683,30 €
	compteurs ø 100 mm	1 353,74 €	1 353,74 €
	compteurs ø 150 mm	2 674,20 €	2 699,67 €
	compteurs ø 200 mm	5 414,90 €	5 414,90 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 50 m ³	0,5241 €	0,5512 €
	De 51 à 250 m ³	0,5440 €	0,5721 €
	Au-delà de 250 m ³	0,5545 €	0,5832 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 50 m ³	0,3400 €	0,3400 €
	De 51 à 250 m ³	0,4200 €	0,4200 €
	Au-delà de 250 m ³	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,1000 €	0,1000 €
Redevance pollution (€/m ³)		0,3200 €	0,3200 €
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		36,44 €	36,79 €
Frais d'accès au service avec déplacement		72,89 €	73,58 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

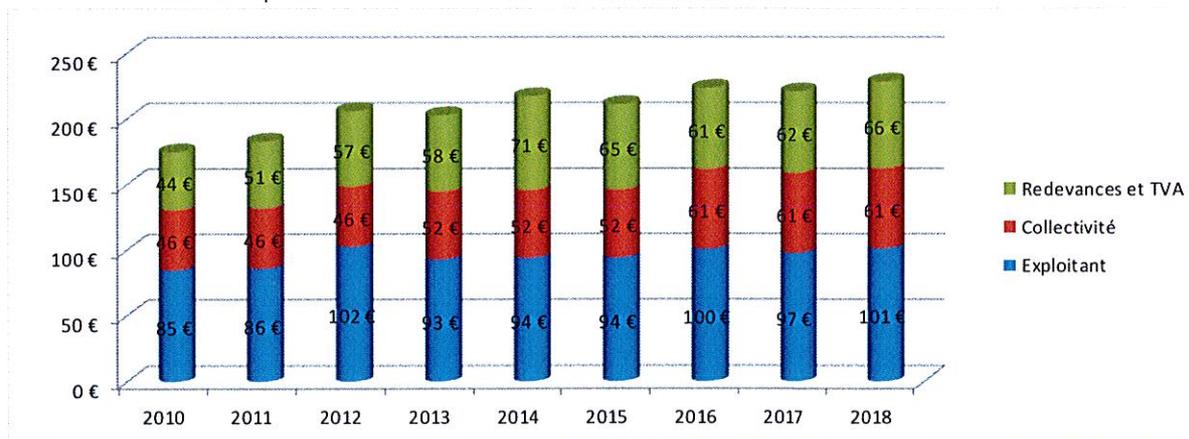
4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} janvier 2018		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	33,14 €	33,14 €	33,46 €	33,46 €	1,0%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Déléataire					
- 0 à 50 m ³	0,5241 €	26,21 €	0,5512 €	27,56 €	5,2%
- Au-delà de 50 m ³	0,5440 €	38,08 €	0,5721 €	40,05 €	5,2%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m ³	0,3400 €	17,00 €	0,3400 €	17,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m ³	0,4200 €	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1000 €	12,00 €	0,1186 €	14,23 €	18,6%
Redevance de pollution	0,3200 €	38,40 €	0,3300 €	39,60 €	3,1%
Total HT		209,23 €		216,30 €	3,4%
TVA à 5,50%		11,51 €		11,90 €	3,4%
Total Eau potable TTC		220,73 €		228,19 €	3,4%

Soit le m³	1,84 €	1,90 €	3,4%
------------------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 228,19 € TTC au 1^{er} janvier 2018, en hausse de 3,4%. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part variable délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs, ainsi que d'une augmentation des redevances de l'agence de l'eau.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Délégué

Recettes	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
Exploitation du service	3 242 710 €	3 439 270 €	3 306 610 €	-3,9%
Travaux attribués à titre exclusif	322 360 €	317 210 €	452 561 €	42,7%
Produits accessoires	141 910 €	169 730 €	272 854 €	61%
TOTAL	3 706 980 €	3 926 210 €	4 032 025 €	2,7%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2015	2016	2017	Evolution
Ventes d'eau	1 687 735 €	1 763 392 €	2 089 927 €	18,5%
Autres produits de gestion courante	48 565 €	54 780 €	49 595 €	-9,5%
Produits exceptionnels et financiers	0 €	0 €	9 €	
Total	1 736 300 €	1 818 172 €	2 139 531 €	17,7%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2017

Investissements réalisés en 2017	Montant total HT
Tranche 60 - Extension et renouvellement	47 389 €
Tranche 61 – Renouvellement de canalisations et de branchements	906 191 €
Marchés à bon de commande - Renouvellement et travaux divers	390 472 €
Diagnostic et travaux sur forages	159 341 €
Divers	131 352 €
TOTAL	1 634 745 €

4.4.3. Etat de la dette du service

	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	6 854 972 €	7 170 759 €	6 762 613 €
Montant remboursé durant l'exercice	665 694 €	685 428 €	695 332 €
- dont en capital	304 533 €	301 215 €	287 186 €
- dont en intérêts	361 161 €	384 213 €	408 146 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2017

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	913 950 €
Bâtiments	135 200 €
Matériels et divers	53 861 €
- Subventions	- 136 958 €
TOTAL	966 053 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	62 825	65 128	66 680	 2,4%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,86 €	1,84 €	1,90 €	 +3,4%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%		   
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	98,0%	99,4%	98,8%		    2 non-conformités en 2017 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120		    Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	82,6%	80,5%	81,7%	 +1,4%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,4 m3/fj/km	4,7 m3/fj/km	4,6 m3/fj/km	 -2,5%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,2 m3/fj/km	4,5 m3/fj/km	4,3 m3/fj/km	 -2,7%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,78%	0,78%	0,78%		
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'ou provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0024 €/m3	0,0029 €/m3	0,0032 €/m3		 5860€ d'abandon de créances du Déléataire (99 demandes reçues) + 6150 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	3,44 u / 1000 abonnés	2,52 u / 1000 abonnés	2,32 u / 1000 abonnés	 -8%	

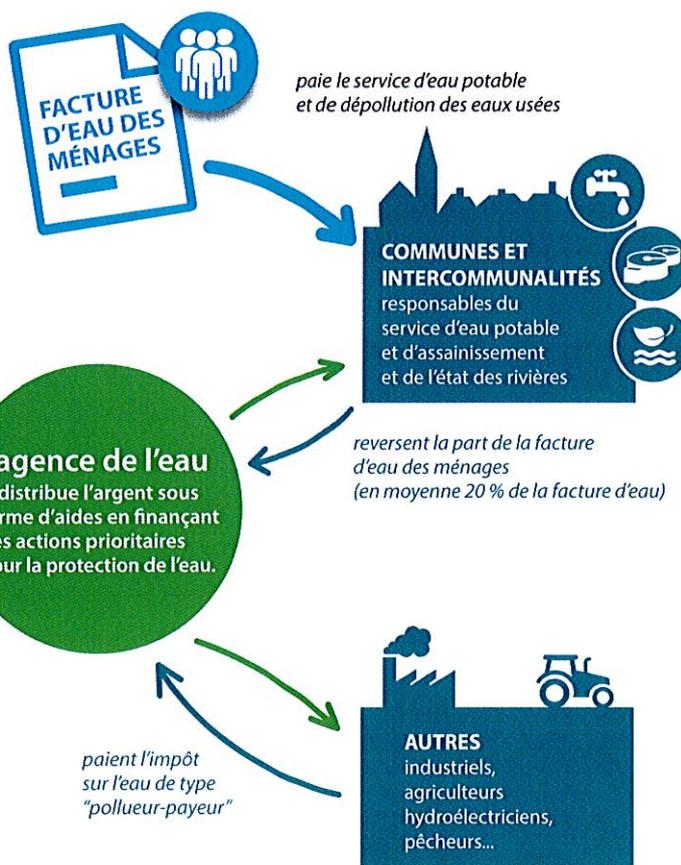
Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	<p>Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s).</p> <p>Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle</p>	91,6%	100%	100%		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,7 ans	5,6 ans	4,2 ans		
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,87%	ND	1,68%		
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	7,03 réclamations /1000 abonnés	24,5 réclamations /1000 abonnés	9,65 réclamations /1000 abonnés		266 réclamations écrites enregistrées

**ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

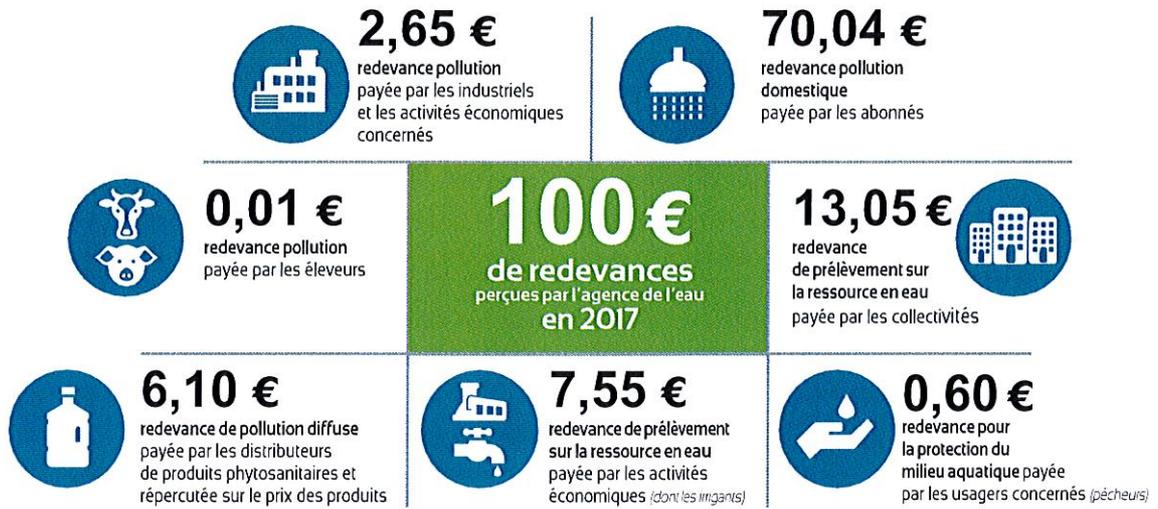
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

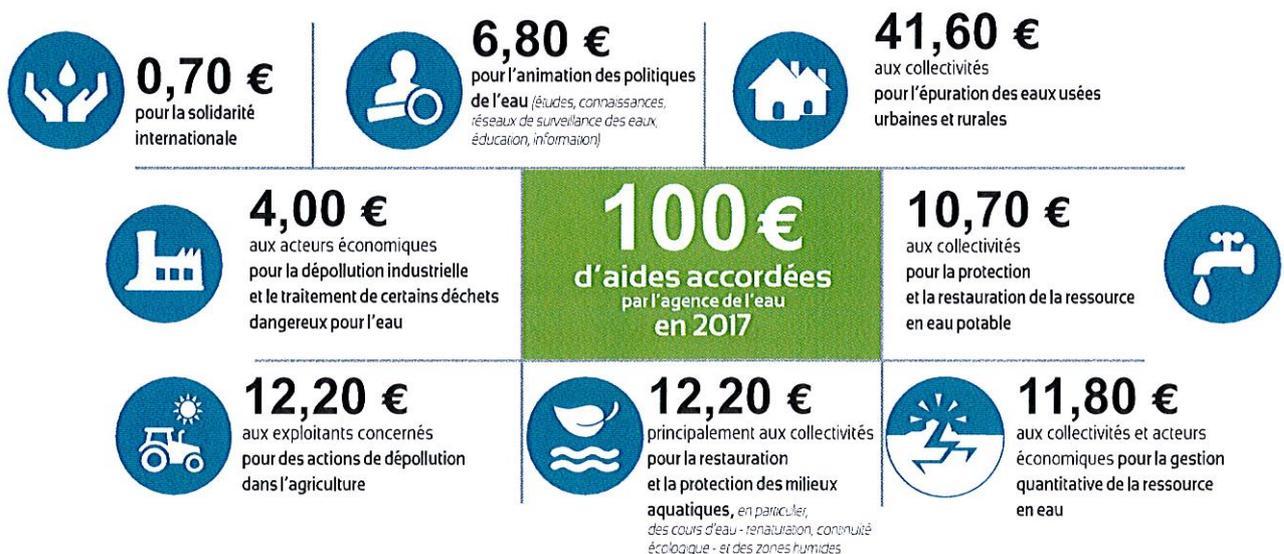


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

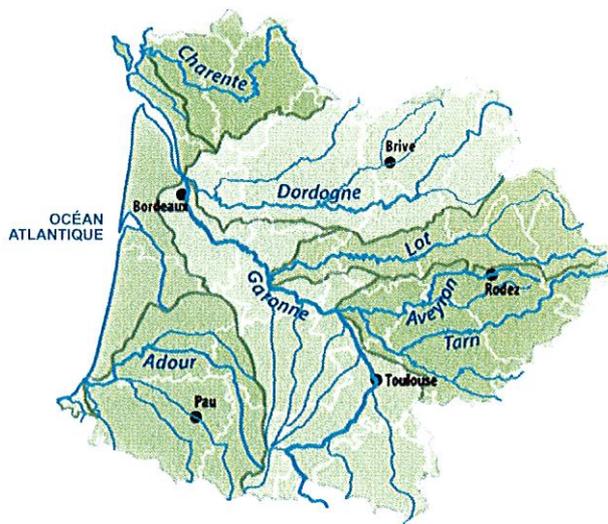


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363 738
Fax 0561 363 728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



COLLECTIVITE :

SIAO de CARBON BLANC

SIRET : 253.302.038.00026

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de CENON

**SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2017

Ambarès et Lagrave
Artigues près Bordeaux
Bassens
Carbon-Blanc
Montussan
Pompignac
Sainte-Eulalie
Saint-Loubès
Tresses
Yvrac

14, avenue du Général de Gaulle - 33530 Bassens
tél. 05 56 77 70 23 - courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

SOMMAIRE

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99_EU-033-253302038-20180326-CA_2017-BF

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.10 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes **Sans Objet**

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.17 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.18 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

p.19 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.20 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent

A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sort

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.22 C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D - Arrêté et signatures

I - INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 633 571,13	G 2 276 488,60	G-A 642 917,47
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 2 451 929,00	H 2 294 469,78	H-B -157 459,22

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 498 358,38 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 78 098,62 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		4 085 500,13 P= A+B+C+D	5 147 415,38 Q= G+H+I+J	1 061 915,25 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 480 430,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 480 430,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 633 571,13	= G+I+K 2 774 846,98	1 141 275,85
	Section d'investissement	= B+D+F 2 932 359,00	= H+J+L 2 372 568,40	-559 790,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 565 930,13	= G+H+I+J+K+L 5 147 415,38	581 485,25

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 480 430,00	L 0,00
23	Immobilisations en cours	480 430,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	176 566,34	97 469,74	0,00	0,00	79 096,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 270,00	114 065,78	0,00	0,00	1 204,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 700,00	31 838,99	0,00	0,00	1 861,01
Total des dépenses de gestion courante		325 536,34	243 374,51	0,00	0,00	82 161,83
66	Charges financières	287 186,57	213 815,98	73 369,60	0,00	0,99
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	30 456,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		643 179,10	457 190,49	73 369,60	0,00	112 619,01
023	Virement à la section d'investissement (4)	734 126,24	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	1 103 011,04	1 103 011,04	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 837 137,28	1 103 011,04	0,00	0,00	734 126,24
TOTAL		2 480 316,38	1 560 201,53	73 369,60	0,00	846 745,25
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2016		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	1 800 000,00	2 089 926,56	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	49 594,55	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 845 000,00	2 139 521,11	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	9,49	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 845 000,00	2 139 530,60	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	136 958,00	136 958,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		136 958,00	136 958,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 981 958,00	2 276 488,60	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		498 358,38				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	51 000,00	8 746,80	0,00	42 253,20
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	2 267,30	0,00	1 732,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 856 099,02	1 623 731,30	480 430,00	751 937,72
Total des dépenses d'équipement		2 911 099,02	1 634 745,40	480 430,00	795 923,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	408 145,92	408 145,92	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		408 145,92	408 145,92	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 319 244,94	2 042 891,32	480 430,00	795 923,62
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	136 958,00	136 958,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
Total des dépenses d'ordre d'investissement		622 139,00	409 037,68		213 101,32
TOTAL		3 941 383,94	2 451 929,00	480 430,00	1 009 024,94
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	188 513,33	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	597 000,00	0,01	0,00	596 999,99
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		597 000,00	188 513,34	0,00	408 486,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	186 788,66	186 788,66	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	271 997,38	271 997,38	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
Total des recettes financières		943 967,04	730 865,72	0,00	213 101,32
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 540 967,04	919 379,06	0,00	621 587,98
021	Virement de la section d'exploitation (2)	734 126,24	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 103 011,04	1 103 011,04	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 322 318,28	1 375 090,72		947 227,56
TOTAL		3 863 285,32	2 294 469,78	0,00	1 568 815,54
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016		78 098,62			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	97 469,74	0,00	97 469,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	114 065,78	0,00	114 065,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 838,99	0,00	31 838,99
66	Charges financières	287 185,58	0,00	287 185,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 103 011,04	1 103 011,04
	Dépenses d'exploitation - Total	530 560,09	1 103 011,04	1 633 571,13

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 633 571,13

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	136 958,00	136 958,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	408 145,92	0,00	408 145,92
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 746,80	0,00	8 746,80
21	Immobilisations corporelles (6)	2 267,30	0,00	2 267,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 623 731,30	0,00	1 623 731,30
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	272 079,68	272 079,68
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 042 891,32	409 037,68	2 451 929,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2016

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 451 929,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services	2 089 926,56		2 089 926,56
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	49 594,55		49 594,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	9,49	136 958,00	136 967,49
Recettes d'exploitation - Total		2 139 530,60	136 958,00	2 276 488,60

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2016

498 358,38

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 774 846,98

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	186 788,66	0,00	186 788,66
13	Subventions d'investissement	188 513,33	0,00	188 513,33
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,01	0,00	0,01
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	1 457,80	1 457,80
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	270 621,88	270 621,88
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	272 079,68	0,00	272 079,68
28	Amortissements des immobilisations	0,00	1 103 011,04	1 103 011,04
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		647 381,68	1 375 090,72	2 022 472,40

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2016

78 098,62

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

271 997,38

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 372 568,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	176 566,34	97 469,74	0,00	0,00	79 096,60
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	5 500,00	4 285,10	0,00	0,00	1 214,90
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00	386,17	0,00	0,00	3 613,83
6064	Fournitures administratives	2 715,19	2 715,19	0,00	0,00	0,00
6066	Carburants	1 000,00	651,55	0,00	0,00	348,45
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 547,26	0,00	0,00	452,74
61551	Matériel roulant	2 500,00	1 173,12	0,00	0,00	1 326,88
6156	Maintenance	1 500,00	876,95	0,00	0,00	623,05
6161	Multirisques	11 000,00	10 529,79	0,00	0,00	470,21
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	4 264,00	4 264,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	62 187,15	15 694,32	0,00	0,00	46 492,83
6231	Annonces et insertions	2 400,00	1 068,00	0,00	0,00	1 332,00
6237	Publications	1 000,00	265,00	0,00	0,00	735,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	653,50	0,00	0,00	346,50
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 060,80	0,00	0,00	1 439,20
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	2 825,08	0,00	0,00	174,92
6281	Concours divers (cotisations...)	50 000,00	45 316,06	0,00	0,00	4 683,94
6287	Remboursements de frais	2 000,00	327,85	0,00	0,00	1 672,15
6356	Redevance occupation domaine public nationa	8 000,00	1 830,00	0,00	0,00	6 170,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 270,00	114 065,78	0,00	0,00	1 204,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	56,00	0,00	0,00	44,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	700,00	596,59	0,00	0,00	103,41
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	200,00	165,00	0,00	0,00	35,00
6411	Salaires, appointements, commissions de bas	54 248,78	54 234,74	0,00	0,00	14,04
6413	Primes et gratifications	31 854,66	31 853,67	0,00	0,00	0,99
6415	Supplément familial	1 100,00	249,85	0,00	0,00	850,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 081,00	9 081,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	17 169,58	17 160,39	0,00	0,00	9,19
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	215,98	214,68	0,00	0,00	1,30
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	600,00	453,86	0,00	0,00	146,14
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 700,00	31 838,99	0,00	0,00	1 861,01
6531	Indemnités	32 000,00	30 156,82	0,00	0,00	1 843,18
6533	Cotisations de retraite	1 700,00	1 682,17	0,00	0,00	17,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 6612 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		325 536,34	243 374,51	0,00	0,00	82 161,83
66	Charges financières (b)(5)	287 186,57	213 815,98	73 369,60	0,00	0,99
66111	Intérêts réglés à l'échéance	292 263,81	292 262,81	0,00	0,00	1,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 077,24	-78 446,84	73 369,60	0,00	0,00
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'empr	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	30 456,19				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		643 179,10	457 190,49	73 369,60	0,00	112 619,01
023	Virement à la section d'investissement	734 126,24				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	1 103 011,04	1 103 011,04			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	1 103 011,04	1 103 011,04			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 837 137,28	1 103 011,04			734 126,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 837 137,28	1 103 011,04			734 126,24
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 480 316,38	1 560 201,53	73 369,60	0,00	846 745,25
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2016						0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	73 369,60
Montant de l'exercice 2016	78 446,84
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	-5 077,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de sc	1 800 000,00	2 089 926,56	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	1 800 000,00	2 089 926,56	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	49 594,55	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	45 000,00	49 594,55	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 845 000,00	2 139 521,11	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	9,49	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	9,49	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 845 000,00	2 139 530,60	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	136 958,00	136 958,00			0,00
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résull	136 958,00	136 958,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		136 958,00	136 958,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 981 958,00	2 276 488,60	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2016		498 358,38				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	51 000,00	8 746,80	0,00	42 253,20
2031	Frais d'études	50 000,00	7 882,80	0,00	42 117,20
2033	Frais d'insertion	1 000,00	864,00	0,00	136,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 000,00	2 267,30	0,00	1 732,70
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00	2 267,30	0,00	1 732,70
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 856 099,02	1 623 731,30	480 430,00	751 937,72
2312	Terrains	96 003,04	0,00	0,00	96 003,04
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 700 095,98	1 623 731,30	480 430,00	595 934,68
Total des dépenses d'équipement		2 911 099,02	1 634 745,40	480 430,00	795 923,62
16	Emprunts et dettes assimilées	408 145,92	408 145,92	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	408 145,92	408 145,92	0,00	0,00
Total des dépenses financières		408 145,92	408 145,92	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 319 244,94	2 042 891,32	480 430,00	795 923,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	136 958,00	136 958,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	136 958,00	136 958,00	0,00	0,00
13913	Départements	109 852,00	109 852,00	0,00	0,00
13918	Autres	27 106,00	27 106,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		622 139,00	409 037,68	0,00	213 101,32
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 941 383,94	2 451 929,00	480 430,00	1 009 024,94
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2016					0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	188 513,33	0,00	0,00
13111	Agence de l'eau	0,00	9 191,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	6 891,00	0,00	0,00
1318	Autres	0,00	172 431,33	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	597 000,00	0,01	0,00	596 999,99
1641	Emprunts en euros	597 000,00	0,01	0,00	596 999,99
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	597 000,00	188 513,34	0,00	408 486,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	458 786,04	458 786,04	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	186 788,66	186 788,66	0,00	0,00
1068	Autres réserves	271 997,38	271 997,38	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	485 181,00	272 079,68	0,00	213 101,32
	Total des recettes financières	943 967,04	730 865,72	0,00	213 101,32
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 540 967,04	919 379,06	0,00	621 587,98
021	Virement de la section d'exploitation	734 126,24			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	1 103 011,04	1 103 011,04		0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00		0,00
28031	Amortissements des frais d'études	32 091,00	32 091,00		0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque:	0,00	0,00		0,00
28121	Terrains nus	1 769,00	1 769,00		0,00
28128	Autres terrains	408,00	408,00		0,00
281315	Bâtiments administratifs	29 348,00	29 348,00		0,00
281351	Bâtiments d'exploitation	91 214,00	91 214,00		0,00
281355	Bâtiments administratifs	14 638,00	14 638,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	350 871,00	350 871,00		0,00
281561	Service de distribution d'eau	563 079,00	563 079,00		0,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ino	14 752,00	14 752,00		0,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	763,00	763,00		0,00
28182	Matériel de transport	1 547,99	1 547,99		0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 188,05	1 188,05		0,00
28184	Mobilier	1 342,00	1 342,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 837 137,28	1 103 011,04		734 126,24
041	Opérations patrimoniales (6)	485 181,00	272 079,68		213 101,32
2031	Frais d'études	8 334,00	1 313,80		7 020,20
2033	Frais d'insertion	166,00	144,00		22,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	666,00	0,00		666,00
2312	Terrains	16 000,00	0,00		16 000,00
2313	Constructions	10 000,00	0,00		10 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	450 015,00	270 621,88		179 393,12
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 322 318,28	1 375 090,72		947 227,56
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 863 285,32	2 294 469,78	0,00	1 568 815,54

le 28/03/2018

Application agréée E-legalite.com

SIAO - 33 - Budget SIAO

99_BU-033-253302038-20180326-CA_2017-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2016	78 098,62
--------------------------------------------------------------------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les litres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes volées.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					9 200 000,00									
36447002401	C.R.C.A.M. GDE	24/03/2006		20/01/2007	500 000,00	F		3,87	3,87		A	X	N	A-1
00013249850	C.R.C.A.M. GDE	31/10/2007		15/01/2008	500 000,00	F		4,39	4,39		A	X	N	A-1
00049850119	C.R.C.A.M. GDE	27/05/2008		01/02/2009	800 000,00	F		4,66	5,00		S	X	N	A-1
6529174	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	06/04/2009		09/10/2009	1 000 000,00	F		4,51	4,51		S	C	N	A-1
A33100KP	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	23/09/2010		05/06/2011	700 000,00	F		3,11	4,08		A	C	N	A-1
8925862	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	10/10/2011		20/01/2012	1 000 000,00	F		4,19	4,19		T	C	N	A-1
0019750N	CREDIT FONCIER	24/07/2012		30/10/2012	2 100 000,00	F		4,99	5,15		T	P	N	A-1
88265342	C.R.C.A.M. GDE	05/06/2012		15/12/2012	500 000,00	F		5,29	5,40		T	X	N	A-1
A3313040	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/05/2013		30/12/2013	750 000,00	F		4,13	4,21		T	X	N	A-1
0032234P	CREDIT FONCIER	03/11/2014		17/02/2015	650 000,00	F		2,8	2,81		T	X	N	A-1
MON606615EUR/05	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/03/2016		01/07/2016	700 000,00	F		2,16	2,17		T	X	N	A-1
Total général					9 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99_EU-033-253302038-20180326-CA_2017-BF

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		6 762 613,00					408 145,92	292 262,81	0,00	73 369,60
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 762 613,00					408 145,92	292 262,81	0,00	73 369,60
36447002401		0,00		262 699,04	8,08	F	3,87		24 030,08	11 066,42	0,00	9 629,89
00013249850	N	0,00		292 809,39	9,08	F	4,39301		22 943,48	13 861,55	0,00	12 354,44
00049650119	N	0,00		528 278,99	10,67	F	5,00339		36 044,34	25 882,38	0,00	10 237,42
8529174	N	0,00		575 000,00	11,33	F	4,51		50 000,00	27 623,75	0,00	5 906,85
A33100KP	N	0,00		450 577,92	12,50	F	4,05096		34 659,84	15 090,89	0,00	8 016,53
8925862	N	0,00		700 000,00	13,83	F	4,19		50 000,00	30 639,38	0,00	5 784,53
0019750N	N	0,00		1 731 803,12	14,58	F	5,19982		77 715,21	90 066,46	0,00	14 968,27
88265342	N	0,00		367 577,26	9,75	F	5,40086		28 117,51	20 380,57	0,00	864,22
A3313040	N	0,00		622 500,00	20,75	F	4,21227		30 000,00	26 483,63	0,00	71,41
0032234P	N	0,00		574 053,32	16,92	F	2,81863		26 025,12	16 530,52	0,00	1 964,54
MONS09615EUR05	N	0,00		657 313,96	18,33	F	2,17821		28 610,34	14 585,26	0,00	3 549,50
Total général		0,00		6 762 613,00					408 145,92	292 262,81	0,00	73 369,60

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux au 31/12/2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B												
Option d'échange C												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé												
D												
E												
Autres types de structures F												
TOTAL GENERAL		0,00	0,00							0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		545 103.92	545 103.92
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		408 145.92	408 145.92
1641	Emprunts en euros	408 145.92	408 145.92
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		136 958.00	136 958.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. Invest. transférées cpte résultat	136 958.00	136 958.00
020	Dépenses Imprévues (Investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	545 103,92	480 430,00	0,00	1 025 533,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTESIV
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 509 106,94	1 561 879,38
Ressources propres externes de l'année (a)		671 969,66	458 868,34
10228	Dotations, fonds divers et réserves	186 788,66	186 788,66
2762	Autres immobilisations financières	485 181,00	272 079,68
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		1 837 137,28	1 103 011,04
28031	Amortissement des immobilisations	32 091,00	32 091,00
2805	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00
28121	Amortissement des immobilisations	1 769,00	1 769,00
28128	Amortissement des immobilisations	408,00	408,00
281315	Amortissement des immobilisations	29 348,00	29 348,00
281351	Amortissement des immobilisations	91 214,00	91 214,00
281355	Amortissement des immobilisations	14 638,00	14 638,00
281531	Amortissement des immobilisations	350 871,00	350 871,00
281561	Amortissement des immobilisations	563 079,00	563 079,00
28157	Amortissement des immobilisations	14 752,00	14 752,00
28181	Amortissement des immobilisations	763,00	763,00
28182	Amortissement des immobilisations	1 547,99	1 547,99
28183	Amortissement des immobilisations	1 188,05	1 188,05
28184	Amortissement des immobilisations	1 342,00	1 342,00
021	Virement de la section d'exploitation	734 126,24	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réalliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 561 879,38	0,00	78 098,62	271 997,38	1 911 975,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 025 533,92
Ressources propres disponibles	IV 1 911 975,38
Solde	V = IV - II (3) + 886 441,46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

SIAO - 33 - Budget SIAO	CA	2017
-------------------------	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	0	0	0
INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).
 présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°94-59 du 26 janvier 1984 etc.

SIAO - 33 - Budget SIAO		CA	2017
-------------------------	--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

	IV
	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR.ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1^{ère} alinéa ; accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris en fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Arrêté et Signatures

Présenté par Pierre BOUSSEAU

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

A Bassens, le 26 mars 2018

VOTES : Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibéré par le Comité Syndical du SIAO réuni en session ordinaire

Jean-Antoine BISCAÏCHIPY

Hubert LAPORTE

Pierre BOUSSEAU

Pierre de G. NJIKAM MOULIOM

Anne BREZILLON

Pourvu à Mme DELIGNY ESTOVERT

Claude RICHER

Pourvu à M. SEURIN

Sylvie BRISSON

Alban SEURIN

Claude CARTY

Pourvu à Mme BRISSON

Jean-Pierre SOUBIE

Céline DELIGNY ESTOVERT

François SPAGNOL

Pierre DURAND

Alain TURBY

Michel HERITIÉ

Jean-Pierre TURON

Anne-Lise JACQUET

Pourvu à M. LAPORTE

Daniel YANINI

Conchita LACUEY

Josiane ZAMBON

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 28 mars 2018 et de la publication le 28 mars 2018

A Bassens, le 28 mars 2018

Le Président

Pierre DURAND



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE CARBOIN BLANC